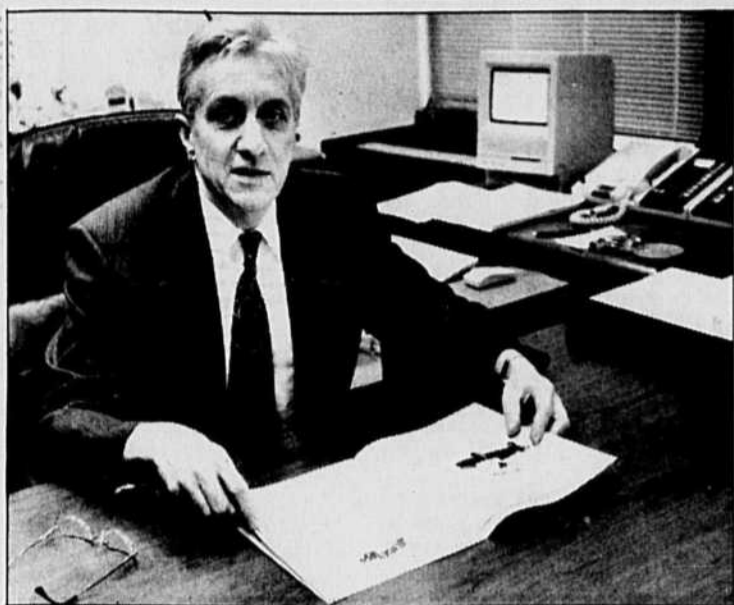


## SOCIÉTÉ



### La Charte de la langue française a 15 ans

Il y a quinze ans cette semaine, la loi 101 était adoptée par l'Assemblée nationale. À cette occasion, Jean Chartier a interrogé le président de l'Office de la langue française, Jean-Claude Rondeau (ci-dessus), et le « père » de la Charte, le docteur Camille Laurin. Pour eux deux, le bilan est dans son ensemble très positif.

Page B-1

## Bourassa résiste à l'appel de Clark

### Toujours pas question de participer à une négociation « à 11, 15 ou 17 »

Jocelyne Richer  
de notre bureau de Québec

REFUSANT DE céder aux pressions, prières et supplications qui lui parvenaient d'Ottawa depuis quelques jours, le premier ministre Bourassa maintient contre vents et marées sa stratégie de la chaise vide : pas question de participer à une négociation constitutionnelle « à 11, 15 ou 17 » où le Québec ne serait qu'un joueur parmi d'autres.

« Nous n'avons pas l'intention de changer d'attitude sur la participation du Québec aux conférences constitutionnelles », a déclaré M. Bourassa à Jean Cournoyer, qui l'interviewait sur les ondes de CKAC, hier midi. Faisant clairement allusion à l'échec de l'accord du lac Meech, il a dit estimer « que si ça a été difficile de s'entendre à onze, ce n'est pas évident que ça sera plus facile à 17. Cela complique un peu la situation ».

Minimisant la portée des propos tenus le week-end dernier par le ministre fédéral du dossier constitutionnel, M. Joe Clark, M. Bourassa a soutenu que ce dernier ne s'attendait pas à ce que le Québec retourne s'asseoir à la table de négociation. « Il parle plutôt d'une participation informelle du Québec », a dit M. Bourassa.

Durant la conférence constitution-

nelle sur les questions autochtones, tenue à Ottawa ces derniers jours, les pressions se sont multipliées de toutes parts pour inciter le Québec à participer au processus en cours : le grand chef des Cris du Québec, Matthew Coon Come, le président du Conseil du patronat, Ghislain Dufour, le président du Regroupement économique et constitution, Claude Beauchamp, et d'autres participants québécois ont déploré l'absence du Québec.

Samedi, le ministre Joe Clark avait pressé le Québec de réintégrer le processus de négociation, même de façon informelle, parce que, selon

Vol page A-4 : Bourassa



## Roger Lemelin s'éteint à 72 ans

### L'écrivain sera inhumé samedi, au pied de la pente douce

Odile Tremblay

L'ÉCRIVAIN Roger Lemelin est décédé hier matin, à l'Hôtel-Dieu de Québec, des suites d'un cancer du poumon qui le rongait depuis plusieurs mois, et contre lequel il s'est débattu avec une colère qui ressemblait à du courage. Il était âgé de 72 ans. Le cancer fut pour lui un combat livré jusqu'au bout dans l'espoir et l'amour de la vie. Il sera inhumé samedi, à l'église Saint-Joseph de Québec, au pied de la pente douce de son enfance, dans la ville qu'il adorait et dont il n'a jamais voulu quitter le berceau, restant, entre tous ses va-et-vient, amarré à sa propriété de Cap-Rouge. « C'était un Québécois 'indémodable', résume Doris Lussier, alias le père Gédéon.

Roger Lemelin fut une des plumes phares du Québec. Né en 1919, dans une famille de dix enfants de la paroisse Saint-Sauveur, sa jeunesse fut placée sous le signe de la pauvreté, des années de crise noire, de l'obscurantisme. Mais son amour de la littérature lui ouvrit les portes du monde. En 1944, dans *Au pied de la pente douce*, il a su traduire avec une remarquable verve satirique les aspirations et les détresses d'un jeune homme né « pour un petit pain », loin de l'univers doré et fermé de la ville haute. Cette chronique sociale, publiée à compte d'auteur, devait valoir à celui que certains ont surnommé le « troubadour des pauvres » le Prix David et lui faire grimper sa pente douce en moins de deux.

*Les Plouffe*, publiés en 1948, ont fait de lui une véritable gloire nationale. Les tribulations de cette fa-

□ Toute sa vie, il s'est battu pour la culture française.  
Page B-1

mille populaire au sein de laquelle se bousculaient un joueur de baseball et un amateur d'opéra, transposées à la télé, furent au cours des années 50 la téléésie choc de la décennie sur laquelle tout le Québec s'était branché. « Je recevais jusqu'à trois mille lettres par semaine », se souvient Pierre Valcour, qui fut le Guillaume du petit écran et pour qui l'écrivain a joué un peu le rôle de père spirituel. Également diffusée à travers un réseau canadien anglais, la série devait atteindre en deux langues la vertigineuse cote d'écoute de 4,4 millions de téléspectateurs, un record incroyable pour l'époque. « Avec ses Plouffe, Roger Lemelin a tendu pour la première fois aux Québécois un miroir dans lequel ils se sont reconnus et aimés », se rappelle Gaston Miron en décrivant Lemelin comme un des fondateurs du roman québécois moderne. Pour le cinéaste Gilles Carle, il demeure le plus grand romancier populaire d'ici, et un créateur de personnages inégalé.

Son départ laissa hier sa famille.

Vol page A-4 : Roger Lemelin

## Desjardins investit dans le développement économique régional

### Le Mouvement s'associe à la Caisse de dépôt et au Fonds de solidarité

Claude Turcotte

LE MOUVEMENT DESJARDINS va participer à la création ou au développement de fonds régionaux avec la Caisse de dépôt et placement du Québec, le Fonds de solidarité FTQ et éventuellement d'autres institutions détenant du « capital patient ». L'objectif est de couvrir toutes les régions du Québec pour y « rendre disponibles des capitaux importants et appuyer des projets de développement durables et rentables ». Au départ, Desjardins met 10 millions \$ à cette fin. Les ajustements dans un sens ou l'autre se feront selon le nombre et la qualité des projets soumis.

M. Claude Bélard, le président du Mouvement, a fait part de cette initiative hier matin à l'occasion de l'assemblée générale de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec. Desjardins, la Caisse de dépôt et le Fonds de solidarité ont déjà conclu un accord verbal quant à leur participation dans de tels fonds. Il reste à finaliser tout cela par écrit dans un

protocole d'entente, qui sera suffisamment flexible pour permettre des modèles de fonds adaptés à chaque région. Il ne s'agit pas de doubler les fonds déjà en place, comme Capidem à Québec, Estrie Capital, Socreent au Saguenay, etc., mais plutôt de se joindre à eux. Le degré de participation des trois grandes institutions pourra varier d'une région à l'autre, selon les besoins et les circonstances.

« Ce n'est pas Desjardins seul qui peut avoir un impact durable dans le développement économique régional. Il nous faut des partenaires qui ont du capital patient et qui ne sont pas motivés par des profits de spéculation à court terme. Il faut empêcher les régions de se vider de leur jeunesse », a expliqué M. Bélard, en prenant bien soin cependant de souligner que présentement ce ne sont pas les capitaux qui manquent, mais les bons projets.

La concertation de Desjardins, la Caisse de dépôt, le Fonds de solidarité et éventuellement d'autres partenaires n'engendrera pas d'ell-même de bons projets, mais elle en

Vol page A-4 : Desjardins

## L'ENFER DES SINISTRÉS D'ERZINCAN



PHOTO AP

Alors que l'espoir de trouver de nouveaux survivants s'amenuisait rapidement 72 heures après le premier séisme d'Erzincan, les premières critiques se sont faites jour, hier, pour dénoncer la lenteur et la désorganisation des secours. Selon un bilan presque définitif, le séisme, d'une magnitude de 6,8 sur l'échelle de Richter, aurait fait environ 800 morts et 180 000 sans-abri. À Erzincan, des sinistrés ont risqué leur vie afin de récupérer leurs biens enfouis sous les décom-

## L'Afrique du Sud à la croisée des chemins

### 3,3 millions de Blancs vont aux urnes aujourd'hui pour décider de l'avenir des réformes démocratiques

d'après Reuter

JOHANNESBURG — L'Afrique du Sud se retrouve à la croisée des chemins à l'occasion du référendum d'aujourd'hui : l'avancée vers la démocratie ou le retour vers l'apartheid.

Le président Frederik de Klerk réclame le soutien des Blancs pour la poursuite des réformes démocratiques. Il s'agit, selon lui, d'envoyer un signal positif aux 27 millions de Noirs — qui, une fois encore, voient les Blancs décider de leur avenir.

Le référendum d'aujourd'hui concerne 3,28 millions d'électeurs blancs auxquels il est demandé : « Souhaitez-vous la poursuite du processus de réformes que le président a engagé le 2 février 1990 et qui vise à forger une nouvelle constitution par voie de négociation ? » Les électeurs devront cocher une case devant « oui » ou « non ».

Le chef de l'État sud-africain dit

s'attendre à une « victoire triomphale ». Son ministre des Affaires étrangères, Pik Botha, pronostique une victoire « à plus de 60 % ».

« C'est l'instant le plus décisif dans l'histoire de l'Afrique du Sud », a-t-il déclaré lors d'une réunion à l'hôtel de ville de Johannesburg.

Mais l'optimisme du gouvernement n'est pas partagé, en raison notamment de l'apathie des anglophones — 40 % de la communauté blanche. Même dans les rangs du Parti national, on estime en privé que la majorité de « oui » ne devrait pas excéder 55 %, peut-être moins.

Selon des analystes politiques, Frederik de Klerk a sous-estimé l'influence de l'extrême-droite dans une communauté blanche malmenée par la pire récession que le pays ait connue depuis 40 ans et terrifiée par la recrudescence de la criminalité et les violences entre Noirs.

Depuis l'annonce du référendum,

il y a trois semaines, les affrontements entre militants du parti zoulou Inkatha et ceux du Congrès national africain (ANC) ont fait plus de 270 morts dans les cités noires de banlieues.

Selon des organisations humanitaires, beaucoup de ces violences ont été provoquées délibérément pour effrayer les 3,3 millions de Blancs afin qu'ils votent non au scrutin, ce qui aura pour effet d'interrompre les négociations devant conduire à la mise sur pied d'un gouvernement multi-racial avant fin 1992.

Les appels de dernière minute en faveur du « oui » se sont multipliés. Après une longue liste d'hommes d'affaires, Frederik de Klerk a obtenu le soutien du président du principal groupe minier sud-africain — Consolidated Investment Co Ltd.

P.F. Retief a estimé que la victoire du « non » aurait pour conséquence le

Vol page A-4 : L'Afrique du Sud

## La SMCQ remporte le Grand Prix du Conseil des arts de la CUM

Marie Laurier

LA SOCIÉTÉ de musique contemporaine du Québec (SMCQ) a été proclamée hier lauréate du Grand Prix 1991 du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal (CACUM) présidé par Gilles Lefebvre. Ce dernier a remis une bourse de 25 000 \$ à Walter Boudreau, directeur artistique de la SMCQ, qui vient de célébrer son 25e anniversaire de fondation.

Créée en 1985, cette distinction vise à reconnaître l'excellence de l'un des 200 organismes que soutient le Conseil des arts, notamment en ce qui a trait à une production ou un événement réalisé en cours d'année, ce que la SMCQ a fait de façon tout à fait remarquable à la faveur de son quart de siècle.

La musique se trouve ainsi honorée pour la deuxième fois en sept

ans, le pianiste Louis Lortie ayant remporté le Grand Prix en 1987. Les quatre autres finalistes en nomination pour la cuvée 1991 ont reçu un prix de 5000 \$ : en arts visuels, le Collectif de communication Vox Populi, en danse, la Fondation Jean-Pierre Perreault, en littérature, la revue de nouvelles XYZ, et en théâtre, la compagnie du Théâtre de la Marmaille.

Plusieurs manifestations d'envergure mises sur pied par la SMCQ en 1991 ont démontré son professionnalisme et élargi l'auditoire d'une musique dont Walter Boudreau a comparé l'accessibilité à « des montagnes russes ». « D'aucuns ressentent une sorte de danger à aborder ou même écouter de la musique contemporaine, a-t-il dit devant les centaines d'invités au déjeuner. Mais tout comme on hésite à monter dans les montagnes russes, une fois sa peur surmontée on veut y retourner

Vol page A-4 : La SMCQ

CAHIER SPÉCIAL

## ASSURANCES

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES

842-9645

Date de tombée le 20 mars 1992

PARUTION  
le 27 mars  
DANS  
LE DEVOIR

Le cahier Assurances fera cette année un bilan des réalisations et des défis du secteur industriel des assurances générales et regardera les perspectives d'avenir. Nous nous attarderons tout particulièrement sur le rôle des intermédiaires et leurs nouvelles voies de croissance.

Nous ferons le tour des diverses catégories d'assurances pour dégager les principales tendances de tarification et relever les principaux problèmes auxquels elles doivent faire face.

Il sera également question de l'état du marché et de la concurrence étrangère ainsi que des approches de diversification. Nous analyserons, bien sûr, l'impact de la chute du groupe Les Coopérants. Enfin, nous jetterons un regard sur les régies de l'assurance-automobile et de l'assurance-maladie et sur les fonds d'indemnisation.

# Côté est harcelé par les opposants toujours plus nombreux au déménagement de l'Hôtel-Dieu

Isabelle Paré

À QUELQUES jours d'une décision dans le dossier de l'Hôtel-Dieu, le mouvement d'opposition au déménagement de l'hôpital tricentenaire ne cesse de grandir et réclame une rencontre formelle avec le ministre Marc-Yvan Côté et les ministres responsables des politiques de relance et de développement prônées par le gouvernement Bourassa.

Hier, de nouveaux détracteurs ont en effet joint les rangs de cette coalition, pilotée par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. L'urbaniste Jean-Claude Marsan, l'architecte Mme Phyllis Lambert et Mme France-Manon Pratte, du Conseil des monuments historiques et sites du Québec, ont allié leurs voix à celles de ceux et celles qui militent contre la disparition pure et simple de cette institution du centre-ville de Montréal.

Hier, le président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, M. Jean Guibault, et le reste de ce mouvement constitué du Regroupement des médecins de l'Hôtel-Dieu, des employés généraux de l'hôpital, du Conseil central de la CSN, de l'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM) et de la Ville de Montréal ont pressé le gouvernement de mettre cartes sur table et de dévoiler toutes les données gar-

dées jusqu'ici confidentielles par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

« Nos demandes d'information n'ont rien donné. Notre lettre envoyée au ministre Côté a donné lieu à une réponse à l'effet que cette question ne nous regardait pas, et que la décision du conseil des ministres nous serait communiquée en temps et lieu », s'est indigné hier M. Jean Guibault, qui estime que l'attitude du ministre Côté dans ce dossier dépasse l'entendement.

Le Dr Michel Bergeron, représentant de l'Université de Montréal au conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu, a aussi fait valoir que les études sur les « bilans-lits » sur lesquelles Québec fonde son plan de déménagement demeuraient inaccessibles et « confidentielles ». Pour l'heure, a-t-il ajouté, on ne dispose que d'une seule étude effectuée à l'Université de Montréal qui fait état d'un déficit d'environ 800 lits dans le centre-ville d'ici l'an 2000.

Comment le gouvernement peut envisager de fermer l'Hôtel-Dieu alors qu'un consensus règne sur l'effet dévastateur qu'aurait ce projet sur le centre-ville, a renchéri M. Guibault. On veut rencontrer les ministres Daniel Johnson, Gérard Tremblay et Claude Ryan pour qu'ils nous expliquent comment cette décision se justifie face à leur projet de re-

lance de Montréal, face à la politique des grappes industrielles, face au projet d'analyse de l'aménagement du territoire de la région de Montréal », a relancé M. Guibault.

L'urbaniste Jean-Claude Marsan s'étonne lui aussi de voir un gouvernement qui vient d'injecter 500 millions \$ dans la relance de Montréal s'approprier à arracher l'équivalent d'une industrie de haute technologie au cœur de la métropole.

« En planifiant l'exode de l'Hôtel-Dieu, a repris M. Marsan, on s'engage sur le modèle de développement américain du « beigne ». Une ceinture formée d'industries de haute technologie en périphérie, et un centre-ville laissé à la pauvreté », a-t-il illustré.

Dans la même veine, Mme Phyllis Lambert a invité les décideurs à ne pas répéter l'erreur de la décentralisation pratiquée en France, à la fin des années 70, qui a mené à la création de *no man's lands* en périphérie, isolés de services tant économiques que culturels.

Quant aux médecins, ils répètent que la logique plaide en faveur du maintien de l'hôpital près de la masse critique d'établissements de santé du centre-ville, étant donné l'importance des activités de recherches à l'Hôtel-Dieu. Et ce réseau d'hôpitaux constitue en soi plus qu'une simple « grappe », mais « tout

une vignoble », a ironisé à ce titre le Dr Bergeron. D'ailleurs, ce dernier rejette l'argument de la « vétusté des locaux » invoqué par le ministre. La mise aux normes du vieil hôpital ne coûterait que 17 millions \$, avance-t-il.

Un autre farouche détracteur du projet, le Dr Jean Davignon, de l'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM), a fait valoir que Québec semblait « vouloir fêter Montréal en lui organisant des funérailles ».

La CSN, par la voix de son secrétaire général Pierre Paquette, a quant elle rappelé que les besoins en services médicaux de l'est de Montréal ne doivent pas servir de prétexte pour brouiller davantage le dossier de l'Hôtel-Dieu. « Ce sont deux dossiers distincts, a-t-il noté. Il faut aussi penser au rôle important que joue l'Hôtel-Dieu auprès des allophones de ce secteur, et donc dans le maintien du cartère français du centre-ville ».

Mais tous ces arguments ne semblent pas pour l'instant ébranler le ministère de la Santé et des Services sociaux où l'on indiquait hier que « les gens qui devaient être informés, l'ont été ». « Il y a un travail qui s'est fait dans divers comités. On en est à l'étape de la décision », a fait valoir hier l'attachée de presse du ministre Côté.

# La Fédération des francophones hors-Québec en « a marre » des belles paroles fédérales

Manon Cornellier  
de la Presse canadienne

OTTAWA (PC) — La Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada en a marre des belles paroles du gouvernement fédéral et entend demander des comptes au premier ministre Mulroney.

« Plus ça va, plus on nous traite de façon cavalière. Nous représentons un million de personnes, mais on nous traite comme des moins que rien. Ça dépasse les bornes », a lancé hier le président de la fédération, Raymond Bisson, lors d'une conférence de presse.

M. Bisson a écrit à M. Mulroney, hier, pour solliciter une première rencontre depuis l'élection des conservateurs en 1984. M. Bisson veut savoir dans les plus brefs délais quel est le niveau d'engagement du premier ministre.

Mais il ne devra pas s'attendre à être invité à participer aux négociations constitutionnelles en cours, comme il le souhaitait. Le ministre des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, a été catégorique à ce sujet, hier.

« Je peux leur donner une réponse et c'est non », a déclaré le ministre à sa sortie des Communies. Il a tenu à faire la distinction entre le besoin de garanties constitutionnelles pour les communautés linguistiques, et la demande des autochtones et des territoires pour un statut de gouvernement.

« Je suis un peu surpris de l'attitude du leadership de la Fédération des communautés francophones parce que chaque fois que nous faisons des progrès, nous avons une objection », a soutenu le ministre.

Les griefs de M. Bisson sont pourtant bien concrets.

« Au cours des derniers mois, en particulier depuis le dépôt des propositions constitutionnelles, en septembre dernier, nos communautés ont vu s'effriter le leadership du gouvernement fédéral dans le dossier de la dualité linguistique et ont constaté un désengagement progressif de l'État fédéral à l'endroit de nos communautés », a soutenu le président de la fédération, en conférence de presse.

Dans le dossier constitutionnel, le gouvernement « a tout fait pour nous mettre des bâtons dans les roues », a-t-il dit.

« Au lieu de profiter de notre col-

laboration, on a constamment cherché à nous mettre au rancart. D'abord, en présentant des propositions qui ne tenaient pas compte de nos revendications traditionnelles », a-t-il souligné.

Puis, le gouvernement a refusé de tenir une conférence constitutionnelle traitant de la dualité linguistique. Se sont ajoutés à cela la sous-représentation des communautés linguistiques lors des conférences constitutionnelles régionales, et le silence des rapports de deux conférences sur l'appui accordé à la dualité linguistique.

« Enfin, nous attendons toujours de savoir quelle place le gouvernement fédéral nous accordera dans le nouveau processus de négociations constitutionnelles », a-t-il poursuivi.

Les autres griefs de la fédération touchent l'élimination sans consultation du programme de contestation judiciaire, l'abandon de projets d'ententes entre Ottawa et les communautés du Manitoba et de l'Alberta, et le refus de renouveler le programme d'appui aux radios communautaires.

Malgré leur frustration évidente, les leaders francophones ont indiqué qu'ils s'en tiendraient à leur ton traditionnellement poli et à leur lobbying discret. Le recours à des protestations publiques dépendra de la réponse du premier ministre, mais M. Bisson reconnaît que ce n'est pas la stratégie traditionnelle de la fédération.

« Nous nous sommes toujours efforcés de respecter les voies traditionnelles de discussions avec le gouvernement, mais il apparaît, à la lueur de notre expérience des derniers mois, que la dénonciation semble être le seul moyen de se faire comprendre par Ottawa. C'est complètement ridicule », a renchéri M. Bisson.

Mais il a admis que depuis l'automne dernier, cette stratégie n'avait pas porté fruit. Il a refusé d'en déduire que le poids politique des communautés francophones s'effritait.

Face à l'appui croissant des provinces pour le principe de la dualité linguistique, le directeur général de la fédération, Marc Goudbot, ne trouve qu'une explication à la perte de sensibilité d'Ottawa : un barrage de la part de certains conseillers oeuvrant au sein du secrétariat d'État et du bureau du premier ministre.

# Invité à dénoncer les écrits de Richler, Clark s'en prend plutôt au Bloc québécois

Maurice Girard  
de la Presse canadienne

OTTAWA — Le ministre des Affaires constitutionnelles met en doute l'attachement du Bloc québécois aux valeurs fondamentales de liberté d'expression et de publication.

Loin de dénoncer, comme il était invité à le faire, l'écrivain anglo-montréalais Mordecai Richler pour ses écrits jugés par plusieurs comme anti-québécois et calomnieux, le ministre Joe Clark est passé à l'offensive hier en s'en prenant au Bloc québécois, qui veut faire interdire le bouquin « O Canada, O Québec », en instance d'impression à Toronto.

« Premièrement, s'il y a violation du Code pénal, bien sûr il y aura une réponse. Deuxièmement, je crois qu'il sera très utile à la population de

prendre connaissance de la position du Bloc en ce qui regarde la liberté de publication », a déclaré le ministre dans une allusion à l'attachement qu'il croit fragile des souverainistes fédéraux aux valeurs démocratiques fondamentales.

C'était la deuxième fois en trois jours que les troupes de M. Lucien Bouchard interrogeaient les ministériels sur le propos de M. Richler, qui présente, dans son prochain ouvrage, le Québec comme une « société tribale », « raciste » et « antisémite ».

À l'exemple des députés anglophones qui se sont tenus éloignés de cette controverse, la semaine dernière, le ministre Clark refuse lui aussi de prendre position et se contente d'affirmer que de faire taire M. Richler, c'est enfreindre sa liberté d'expression.

Entre-temps, le battage publicitaire autour de l'ouvrage se poursuit avec succès. Dans son édition de samedi, le *Toronto Star* en publiait de larges extraits, dont un passage consacré aux premiers colons de la Nouvelle-France.

« Examinez la question sous cet angle. Plusieurs des Québécois pure laine ou de vieille souche sont, en fait, les rejetons des filles du roi, ces prostituées amenées en Nouvelle-France par l'intendant Jean-Baptiste Talon pour satisfaire aux besoins primaires de ses soldats illettrés », écrit-il.

Les troupes loyalistes n'ont guère une descendance plus noble, poursuit-il, eux qui sont sortis de la cuisine de « réactionnaires obsédés ou de repris de justice... de voleurs, de prostituées et d'arnaqueurs de deuxième ordre ». Quant au premier ministre

René Lévesque, « il n'a jamais été à la hauteur de sa réputation d'honnêteté ».

Pour la députée Pierrette Venne (Saint-Hubert), les commentaires anti-québécois de M. Richler constituent « de la propagande haineuse », passibles de sanctions par le Code pénal. Elle ne digère pas les sous-entendus du ministre Clark, qu'elle dénonce comme une esquive malhabile : « Ce n'est pas une façon de répondre aux Québécois quand on parle de publicité haineuse ».

« Je me serais attendue à ce que le ministre accepte d'étudier les articles du Code; fomenter la haine, incitation publique à la haine, c'est ce dont on parle dans le Code. C'est assez étrange que tout d'un coup, quand il s'agit des Québécois, on ne réagit pas. C'est assez spécial », conclut-elle.

# Lucien Bouchard exhorte Bourassa à résister

Pierre O'Neill

CONVAINCU QUE les exhortations du Canada anglais et des autochtones en faveur d'un retour du Québec à la table des négociations ne visent qu'à le discréditer, Lucien Bouchard croit que le premier ministre Bourassa doit résister à tout prix. « Il faut qu'il tienne ferme ».

De l'avis du chef du Bloc québécois, les conclusions des délibérations de la fin de semaine dernière ont illustré l'impuissance du gouvernement conservateur, qui a cédé à toutes les exigences des leaders

autochtones. « Ce n'est plus la ronde Canada, c'est la ronde des autochtones ».

Au cours d'un bref entretien, M. Bouchard a déclaré au DEVOIR que les prétentions des leaders autochtones, qui revendiquent le statut de société au même titre que le Québec, sont inacceptables à leur face même. Il ne voit pas très bien comment le Québec pourrait accepter de s'asseoir à la même table constitutionnelle que le chef Ovide Mercredi qui ne reconnaît même pas le peuple du Québec. « On n'a pas d'affaires à aller retrouver M. Mercredi pour se

faire dire qu'on n'est pas un peuple. pour se faire provoquer ».

Pour l'instant, le premier ministre du Québec s'est mérité la reconnaissance de Lucien Bouchard, parce qu'il a résisté aux pressions du fédéral et des premiers ministres provinciaux qui ont tenté de l'entraîner dans « la fosse aux lions ». Et il a introduit un élément de fermeté dans le débat en fixant un échéancier.

Et c'est à cette fermeté du Québec, à ce refus de se faire avoir, croit M. Bouchard, que le premier ministre doit sa crédibilité politique constitutionnelle qu'il s'est construite et

qu'il va conserver aussi longtemps qu'il saura se maintenir à l'écart. « Ça marche son affaire. Et ça marche de plus en plus. C'est pour cela qu'ils veulent le ramener à table. Ils veulent le rentrer dans le panier aux crabes. Si M. Bourassa n'avait pas raison d'y aller à 1 contre 11, il devrait s'abstenir davantage à 1 contre 17 ».

En conclusion, Lucien Bouchard maintient qu'il n'y a qu'une seule façon efficace pour le Québec de faire pression sur le Canada anglais, et c'est de tenir un référendum sur la souveraineté.

## Pour ne pas recevoir votre remboursement en retard...

Beaucoup de gens remplissent leur déclaration de revenus avec soin, mais négligent certains détails qui peuvent faire une grande différence. Leur adresse, par exemple. Lorsqu'une adresse est inexacte ou incomplète, le remboursement d'impôt risque malheureusement d'être retardé ou envoyé à la mauvaise adresse. Si vous prévoyez déménager, indiquez votre nouvelle adresse sur votre déclaration. Si vous ne la connaissez pas encore, appelez-nous dès que vous le saurez afin que nous puissions mettre votre dossier à jour.

Autre détail important : incluez dans votre déclaration tous les feuillets pour appuyer vos demandes de crédits ou de déductions. Votre remboursement pourrait être retardé si nous devons communiquer avec vous pour obtenir l'information manquante.

À compter de cette année, vous pouvez aussi choisir de faire déposer votre remboursement d'impôt directement dans votre compte au moyen de notre service du dépôt direct. Pour ce faire, utilisez la formule de demande du dépôt direct qui figure dans votre guide d'impôt.

**On vous facilite les choses.**

Revenu Canada Impôt      Revenu Canada Taxation

Canada

# Des ministres réagissent mal aux virages de Mercredi

OTTAWA (PC) — Stratégie mal placée, polémique inutile, tactique de négociation... Le débat lancé au cours du week-end par l'Assemblée des Premières Nations au sujet de la société distincte a suscité hier des réactions négatives de la part des parlementaires fédéraux.

C'est le lieutenant québécois du premier ministre Brian Mulroney, Benoît Bouchard, qui a été le plus percutant. Il s'est dit déçu de l'attitude de M. Mercredi. « Je n'aime pas cette habitude qu'il a de revenir constamment sur les mots et de tenter de faire une bataille d'expressions alors que l'essentiel doit porter sur le contenu, a-t-il dit, sur un ton indigné. Je le déplore et j'espère que cela va changer ».

Reprenant la position de M. Clark,

M. Bouchard a souligné que l'expression « société distincte » appartenait au Québec et qu'il la défendra, s'il le faut, étant donné que le Québec n'est pas à la table des négociations.

Son collègue, le ministre de la Défense Marcel Masse, dont les sorties récentes sur la futilité du rapport du comité Beaudoin-Dobbie lui ont attiré des critiques, a souligné pour sa part que « reprendre les mêmes mots pour exprimer des concepts différents » créait de la confusion inutile.

La libérale Sheila Copps, ainsi que le chef néo-démocrate Audrey McLaughlin, ont fait écho à ces propos en soulignant qu'il vaudrait mieux trouver des termes équivalents pour exprimer cette réalité.

## Les revues s'affichent!

Les Herbes rouges  
Horizons philosophiques  
Imagine...  
Inter  
Interculture  
Jeu, cahiers de théâtre  
Lettres québécoises

Il n'y a pas d'art qui se fasse en vase clos. En tant qu'artiste, je trouve essentiel d'être tenu au courant de l'expression artistique québécoise et étrangère. Les périodiques culturels contribuent à l'élargissement de mes connaissances et font ainsi partie d'un effort constant de formation continue.

Normand Chouinard

SODEP

# Le front syndical du secteur public offre un troc au Trésor

Sylvain Blanchard

LES ORGANISATIONS syndicales représentant les deux tiers des employés de la fonction publique sont disposées à retarder d'un an le début de leurs négociations avec le gouvernement sur le renouvellement des conventions collectives si Québec accepte en retour de mettre au panier son projet de gel de salaires prolongé.

En février dernier, le président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson, évoquant la conjoncture économique difficile, avait annoncé son intention de prolonger de deux ans les contrats de travail des employés de l'État, soit jusqu'en juin 94, plutôt que le 30 juin prochain comme le prévoit l'entente signée avec les syndiqués le 26 avril dernier. Selon cette nouvelle formule, les fonctionnaires ne toucheraient plus une augmentation de 3% le 1er juillet 92, comme le stipule l'entente, mais de 1%, à quoi s'ajouteraient un autre 1% le 1er janvier 93 et une hausse de 2% le 1er juillet 93.

En agissant de la sorte, le gouvernement ferait fi de l'entente d'avril qui, en outre, fixait au 1er juillet 92 le début des négociations dans le secteur public.

Accusant Johnson de renier sa signature et de chercher à « rouler ses employés », les syndicats regroupés en front commun lui reprochent du même souffle de se comporter « comme si le Québec ne vivait plus dans une société démocratique ».

Compte tenu de la position gouvernementale dans ce dossier, les porte-parole de la CSN, de la FTQ, de la FIIQ, du SFPQ et du SPGQ ont expliqué hier qu'ils étaient disposés, si leurs membres acceptent — ils ont jusqu'au 3 avril pour se prononcer — à reporter d'un an le début des né-

gociations prévu dans quelques mois si quatre conditions sont remplies.

Premièrement, que l'entente du 26 avril 1991 soit respectée. Deuxièmement, que le gouvernement se prononce sur la refonte du régime de négociation dans le secteur public. Troisièmement, qu'il accepte de créer, avec les syndicats, des comités de travail chargés de préparer le terrain en vue de la prochaine négociation. Puis, qu'il accepte de négocier « rapidement » certaines questions jugées urgentes par les syndicats, soient notamment, les primes d'éloignement, d'isolement et de rétention; l'adaptation du programme temporaire de mise à la retraite; l'harmonisation des contrats de travail aux modifications de la Loi sur les normes du travail.

S'il ne souhaite pas se retrouver en juillet avec 230 000 fonctionnaires sur le dos, c'est ce que le gouvernement devra accepter. Des moyens de pression sont actuellement à l'étude et seront connus la semaine prochaine.

Selon Gérard Larose, président de la CSN et porte-parole du front commun hier, cette contre-proposition vise trois objectifs :

■ faire respecter les engagements contractés envers les syndiqués en avril dernier;  
■ maintenir le principe de la libre-

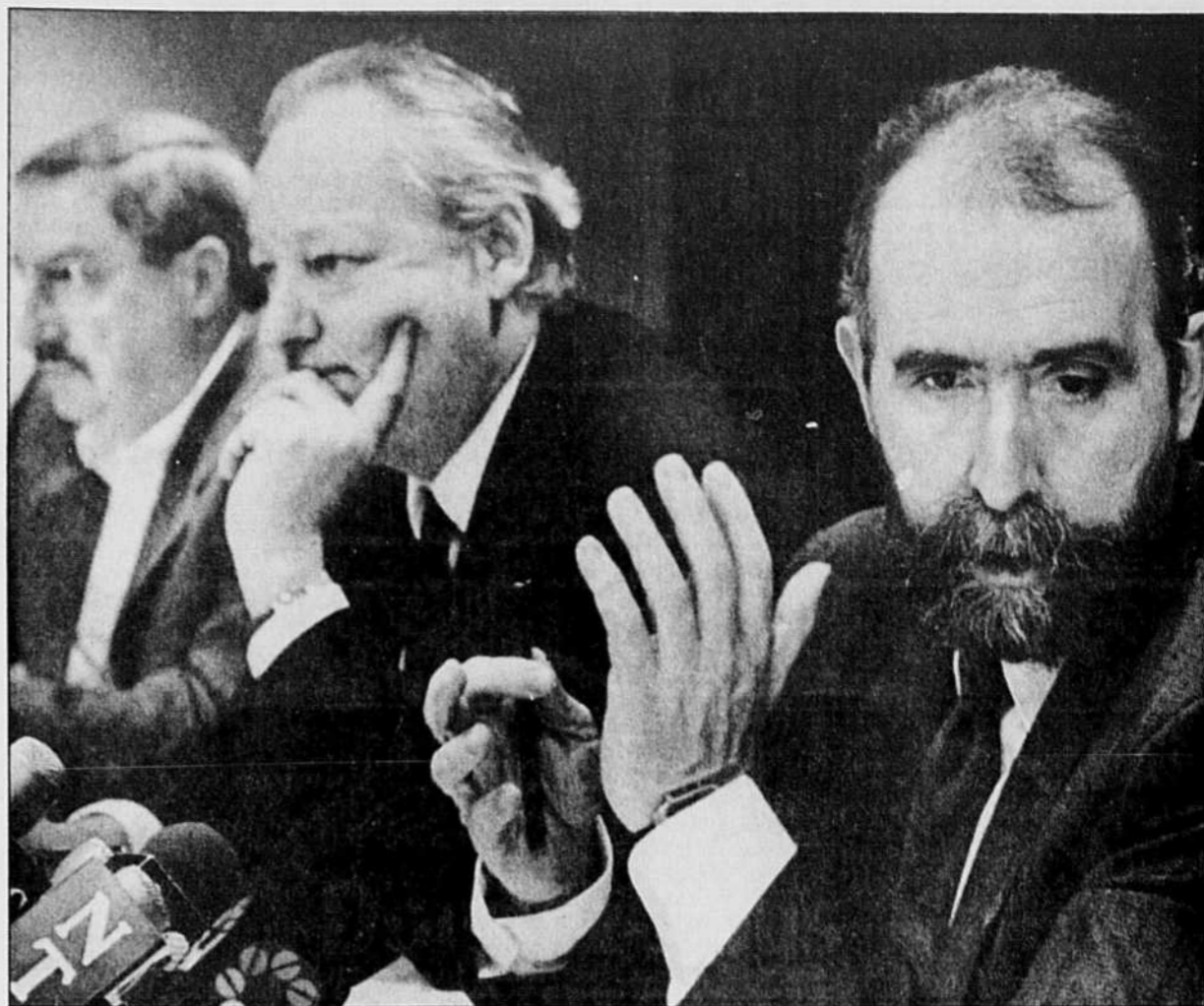
négociation dans la fonction publique;

■ permettre la tenue d'un « vrai débat » sur l'état des finances publiques au Québec.

De plus, les syndicats demandent à Québec de créer une commission d'enquête sur la question. Il ne s'agit pas d'une condition liée à leur contre-proposition, mais d'une demande, ou si on préfère, d'une « exigence » comme on le dit souvent dans les centrales.

« On en a ras-le-bol de voir les fonctionnaires payer à répétition pour les effets de la conjoncture économique, dit Gérard Larose. Ce n'est pas vrai qu'ils sont les seuls à devoir faire les frais des difficultés économiques de la province. Un débat de fond sur la fiscalité nous permettrait de trouver des vrais solutions et de s'assurer que les Québécois contribuent de façon équitable à la caisse du gouvernement ».

Cette contre-proposition, présentée hier comme un compromis « pour que Daniel Johnson souffle un peu mieux en 92 », sera débattue dans les assemblées générales des cinq organisations syndicales jusqu'au 3 avril prochain, date à laquelle, s'il y a un consensus, la position du front commun sera officiellement acheminée à Québec.



Jean-Louis Harguindeguy, Fernand Daoust et Gérard Larose. Les trois leaders syndicaux expliquent leur position.

PHOTO JACQUES NADEAU

## CP Rail va supprimer 200 postes à son siège de Montréal

Catherine Leconte

RÉCESSION OBLIGE, CP Rail a annoncé hier la suppression de 500 emplois administratifs et de direction, dont environ 200 à son siège de Montréal, et le gel « jusqu'à nouvel ordre » des salaires de tous ses cadres « en raison de l'incertitude qui caractérise actuellement l'économie et les affaires ».

Les effectifs seront réduits principalement par des indemnités de

cessation d'emploi et des primes de départ à la retraite anticipée. Un porte-parole, Barry Scott, a précisé en entrevue que les postes supprimés concernent des employés non syndiqués, allant « de la simple secrétaire jusqu'au cadre assez élevé dans la hiérarchie », quoique ne montant pas jusqu'au rang de vice-président.

La mise en œuvre de ces suppressions de postes a commencé fin 1991 et se poursuivra jusqu'à la mi-1992. Ces mesures s'inscrivent dans le

cadre d'une cure d'amaigrissement à laquelle CP Rail entend astreindre ses installations et son personnel pour « demeurer concurrentiel dans l'industrie du transport ».

M. Scott a précisé qu'outre les 200 postes abolis à Montréal (soit 10% du personnel administratif du siège social), les 300 autres se répartissent entre les bureaux de Toronto (siège régional pour les opérations de transport de l'Est du Canada et des États-Unis, qui emploie présente-

ment 750 personnes), Vancouver (siège régional pour l'Ouest, 350 employés) et Minneapolis aux États-Unis (500 employés).

La maison-mère de CP Rail, Canadian Pacific Ltée, a déclaré le mois dernier, à titre préliminaire, une perte nette de 913,8 millions \$, après un bénéfice de 355,3 millions \$ en 1990. Mais cette perte est principalement imputable à ses activités de pâtes et papiers et de gestion des déchets.

CP Rail déclare pour 1991 un bé-

néfice net préliminaire de 24,5 millions \$ (contre un bénéfice de 316 millions \$ en 1990). Chiffre qui prend en compte une provision pour pertes de 143 millions \$, après impôts, destinée à couvrir la totalité des coûts de fermeture des Shop Angus (qui a entraîné 900 mises à pied) et des 500 suppressions de postes annoncées hier.

Cette mesure n'affectera donc pas les résultats de 1992, a précisé M. Scott.

## 70 000 votants dans les CLSC

LA FÉDÉRATION des CLSC vient de terminer la compilation du vote de lundi le 9 mars visant à combler les postes réservés au public dans les conseils d'administration des établissements de santé. Près de 70 000 personnes se sont présentées dans les CLSC pour y choisir leurs représentants parmi 1661 candidats. Au CLSC Le Minordet, en Abitibi-Témiscamingue, 2184 personnes ont voté, ce qui constitue un record.

Environ 70% des personnes élues sont de nouveaux membres des conseils. La région où l'élection a été la plus suivie demeure la Saguenay-Lac Saint-Jean où on a compilé 733 votants en moyenne par CLSC ou se tenaient des élections. Suivent ensuite la Montérégie avec 653 votants en moyenne par CLSC, et Montréal-Laval avec 603 votants en moyenne. La participation a été plus faible dans l'Outaouais. Par ailleurs, 6344 employés, soit 42% du personnel des CLSC et centres de santé, ont participé aux scrutins pour choisir deux représentants par conseil d'administration.

## Saga judiciaire à l'hôpital Louis-H.

Caroline Montpetit

UN GROUPE de médecins de l'hôpital Louis-H.-Lafontaine a déposé hier une nouvelle requête en Cour supérieure, contestant le prolongement de la tutelle de l'hôpital par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Cette prolongation, qui doit se poursuivre jusqu'au mois de novembre 1992, a été imposée par décret, au mois de décembre dernier, par le conseil des ministres du gouvernement du Québec.

Un premier jugement avait déjà été rendu par la Cour supérieure en faveur des médecins, dans le dossier de la contestation de la tutelle de l'hôpital Louis-H.-Lafontaine.

Ce jugement, rendu par la juge Danielle Grenier, est présentement

contesté par le ministère de la Santé et des Services sociaux devant la Cour d'appel du Québec.

« Le gouvernement a décidé de prolonger la tutelle sur recommandation du ministre de la Santé, et ce, même si il y a déjà un jugement, émis par la Cour supérieure, qui blâme très sérieusement le premier décret », explique hier le Dr Gérard Cournoyer, l'un des demandeurs, et président du Conseil des médecins, des dentistes et des pharmaciens de l'hôpital.

Les médecins de ont décidé de contester le décret de prolongation malgré la nomination, annoncée la semaine dernière, d'un directeur général permanent, le Dr Raymond Carignan, à la tête de l'hôpital.

« Nous ne contestons pas la nomination du directeur général, mais nous voulons que ce dernier puisse

travailler les mains libres », poursuit le Dr Cournoyer.

Dans leur requête, les médecins réclament non seulement que certaines décisions prises par le tuteur de l'hôpital, M. Réjean Cantin, soient annulées, mais que l'annulation de la tutelle soit mise en vigueur dès que le jugement sera rendu par la Cour.

« Notre avocat nous a avertis que, même si la Cour d'appel penchait en notre faveur dans le cas du premier jugement, le ministère garderait des possibilités de maintenir la tutelle », ajoute le Dr Cournoyer.

L'hôpital Louis-H.-Lafontaine, qui gère à lui seul une centaine de millions \$ par année, est sous la tutelle de M. Cantin depuis deux ans. Cette tutelle avait été imposée par le gouvernement du Québec notamment pour régler un conflit entre les médecins de l'hôpital et son administration.

Dans son décret, le gouvernement du Québec précise que le tuteur de l'hôpital a pour mandat de mettre en place un plan de réorganisation complet de l'institution.

« Pendant ce temps, l'hôpital est toujours dépourvu d'un chef de département psychiatrique, ce qui est inacceptable puisque c'est un département qui compte 70 médecins », conclut le Dr Cournoyer.

## Fonctionnaires inquiets de leur régime de retraite

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral s'apprêterait à opérer une ponction majeure dans les régimes de retraite, ont soutenu hier des représentants du secteur public et des leaders syndicaux.

Selon eux, les amendements proposés concernant la Loi sur la pension du service public permettraient au gouvernement de modifier unilatéralement des règlements par lesquels sont gérés 75 milliards \$ de caisses de retraite.

Ce qui ouvrira la porte à des abus, a indiqué Claude Edwards, président de l'Association nationale des retraités fédéraux, qui compte quelque 50 000 membres.

« Peu importe ce que le gouvernement dira au sujet de ses intentions, quelque part, il utilisera à son avantage ce qui est disponible », a dit M. Edwards.

Daryl Bean, président de l'Alliance de la fonction publique du Canada, a qualifié les amendements de « tentative sournoise » mise de l'avant par le gouvernement afin d'ébranler la caisse de retraite.

Le président du Conseil du Trésor, Gilles Loiselle, a pour sa part affirmé que le projet de loi C-55 ne traite pas du tout de désindexation.

« C'est un projet de loi très simple, dont le but est d'harmoniser les différents programmes de retraite avec la Loi sur l'impôt », a-t-il déclaré à l'extérieur de la Chambre des communes.

Dans un communiqué émis plus tard hier, le ministre Loiselle a insisté sur le fait que le projet de loi comprend des garanties obligeant le gouvernement à maintenir telle quelle l'assiette des pensions de retraite du service public.

Il a également indiqué que le projet de loi préservera la pleine indexation des pensions, en utilisant l'indice des prix à la consommation — mesure dont se sert le gouvernement pour évaluer l'inflation.

Mais selon un ancien haut fonctionnaire travaillant au Conseil du Trésor, il y a plus que ce que l'on veut bien en dire dans ce projet de loi qui fait deux centimètres d'épaisseur et qui est présentement étudié par un comité des Communes. « C'est un peu comme le rapport annuel d'une compagnie : les mauvaises nouvelles sont cachées à la fin », a indiqué M. Walter Kelm, ancien directeur de la division des pensions et avantages sociaux du Conseil.

A présent retraité, M. Kelm conseille les employés qui, à leur tour, prennent leur retraite.

Actuellement, les modifications à la Loi sur la pension du service public doivent passer par le Parlement. Les amendements proposés permettraient au gouvernement d'effectuer des changements simplement par ordres du cabinet.

## Des exploitants de « vidéos-poker » accusent Québec de lorgner leurs profits

Frédéric Tremblay

de la Presse canadienne

QUÉBEC — Le président de la Corporation du loisir automatique du Québec (CLAQ), Jean-Pierre Auclair, accuse le gouvernement du Québec de faire preuve d'hypocrisie dans le dossier des machines vidéos-pokers.

M. Auclair estime que Québec s'est employé à salir, ces deux dernières années, l'image de cette industrie pour mieux ensuite en ravir les fruits au secteur privé.

« C'est quelque chose qui a été pensée d'avance, toutes ces manigances depuis deux ans. On a tout fait pour rendre mon chien malade. Quand un chien a la rage, on le tue », a lancé en entrevue M. Auclair, dont l'organisation regroupe 40 exploitants de machines vidéos-pokers, détenant 40% du marché de cette industrie.

Cette « campagne de salissage », explique M. Auclair, s'inscrit dans une stratégie visant à permettre au gouvernement d'aller puiser des revenus supplémentaires de plusieurs centaines de millions \$ chaque année.

Depuis novembre dernier, Québec a cessé d'émettre les permis qui autorisent l'exploitation des appareils vidéos-pokers.

Le ministre du Revenu, Raymond Savoie, est en train actuellement de revoir complètement la réglementation ayant trait à ces machines.

Sous prétexte d'exercer un contrôle plus serré sur les activités de l'industrie, Jean-Pierre Auclair croit que Québec profitera de cette révision essentiellement pour récolter de nouvelles sommes d'argent.

De plus, signale le président du CLAQ, Loto-Québec projette d'implanter prochainement une nouvelle loterie télématique dans les brasseries et les bars du Québec, où l'on retrouve présentement un grand nombre des appareils vidéos-pokers en circulation.

Jean-Pierre Auclair admet sans embages, par ailleurs, que l'industrie du vidéo-poker au Québec est actuellement infestée d'illégaux.

Son association, précise-t-il, ré-

clame depuis longtemps que Québec prenne les moyens nécessaires pour faire respecter la réglementation actuelle, afin d'enrayer ces activités illicites.

Il estime que 10 000 appareils vidéos-pokers sur 17 000 étaient opérés sans permis (avant que Québec ne cesse en novembre l'émission des permis), en raison « du laxisme des inspecteurs de la Régie des loteries du Québec et des corps policiers ».

M. Auclair rappelle, d'autre part, que son organisme s'était opposé, à la fin des années 70, à la légalisation

des machines vidéos-pokers.

« On craignait, se souvient M. Auclair, que ça crée une arrivée monstre de nouveaux opérateurs et probablement aussi la venue d'indésirables dans notre industrie ».

Mais en autorisant finalement l'exploitation des appareils vidéos-pokers, le gouvernement a encouragé l'industrie du loisir automatique à procéder à des investissements considérables dans cette nouvelle activité. Jean-Pierre Auclair juge donc absolument injustifiable la volte-face actuelle du gouvernement.

**LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ**  
POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE  
CARRIÈRES ET PROFESSIONS 842-9645

**22<sup>e</sup> Conférence**  
*Augustin-Frigon\**

organisée par l'École Polytechnique

**Christophe Colomb,**  
homme du destin



Le mercredi  
18 mars 1992  
11 h 30  
Amphithéâtre Bell  
(6<sup>e</sup> étage)  
École  
Polytechnique

Conférencier:

**Paul Zumthor**  
Écrivain et médiéviste

Entrée gratuite  
Renseignements au Service des communications  
(514) 340-4160

Vu les difficultés de stationnement à Polytechnique, il est conseillé d'utiliser les taxis ou les transports en commun. METRO - station Université de Montréal.

\*Subventionnée par la Fondation de Polytechnique

Canada 125  
**Donnez-nous un coup de fil!**

**1-800-361-1992**

En 1992, le Canada célèbre son 125<sup>e</sup> anniversaire et c'est la raison d'être de CANADA 125. Les gens de tous les coins du pays se joignent aux célébrations.

Inscrivez un projet et faites-en un événement officiel de CANADA 125. Renseignez-

vous au sujet des programmes nationaux qui se dérouleront partout au pays.

Appelez-nous sans frais, du lundi au vendredi, entre 8 h et 19 h (HNE).

Notre service téléphonique est offert en français et en anglais.

Personnes malentendantes, composez le

**ATME: 1-800-361-5986**

## SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

### ◆ Desjardins

voie certainement un signal sérieux que tout initiative valable pourra compter sur un important coup d'épaule financier, si nécessaire. L'Institut coopératif Desjardins sera mis à contribution pour favoriser la formation non seulement des employés et dirigeants du Mouvement, mais aussi celle des partenaires dans les diverses entreprises où des investissements seront faits.

Le rapprochement de ces trois investisseurs institutionnels aura en outre pour effet de diminuer la part de risques pour chacun. En 1991, Desjardins a vu ses filiales perdre au moins 34 millions \$ et comme le réseau des caisses populaires n'aime pas jouer gratuitement le rôle de vache à lait, il n'est pas question de laisser couler le robinet en 1992. « Il faut donner un coup de barre », a reconnu M. Béland. Le conseil d'administration de la Confédération a déjà donné le mandat à la Société d'investissement Desjardins (SID) d'analyser tout le dossier de l'investissement en vue de mieux contribuer au développement local et régional. Le mandat comporte aussi une révision de la vocation et des missions des filiales.

L'examen de la situation a déjà permis d'établir qu'au plan local la caisse populaire locale peut jouer un rôle efficace dans le créneau des investissements de 25 000 \$ à 150 000 \$. Sur le plan régional, les études montrent que des investissements de 100 000 \$ à 500 000 \$ par projet sont nécessaires. C'est à ce palier que la concertation des institutions prêteuses devient utile. « Conscients des enjeux importants », a dit M. Béland, les dirigeants du Mouvement porteront une attention particulière à l'analyse professionnelle des dossiers d'investissement, à leur suivi ainsi qu'à la formation et au perfectionnement des entrepreneurs.

Les filiales actuelles de Desjardins qui font des prêts industriels ne disparaîtront pas, mais leur rôle pourrait être modifié. Par exemple, Crédit industriel Desjardins, qui fait des prêts actuellement, devrait-il continuer de le faire ? « Nous n'avons pas de réponse à cela », a répondu lui-même M. Béland. En revanche, le président sait fort bien que le réseau des caisses populaires n'acceptera pas longtemps que des filiales déclarent des pertes de 34 millions \$, comme ce fut le cas en 1991. Que la récession prenne fin ou pas, « le coup de barre » fera en sorte qu'il n'y aura pas une répétition de telles pertes cette année.

En tout cas, le conseil d'administration de la Confédération a tout intérêt à tenir cet engagement, car les délégués des caisses ont clairement indiqué hier après-midi en assemblée générale qu'ils ont totalement en horreur de recevoir des avis de participation aux déficits des filiales, alors que certains de leurs sociétaires, frappés eux aussi par la récession, aimeraient bien renégocier

vers le bas le taux d'intérêt de leur hypothèque résidentielle. La salle a chaleureusement applaudi aux interventions en ce sens.

M. Béland a rappelé que Desjardins a une vingtaine de filiales et que seulement quelques-unes ont enregistré des pertes en 1991 pour un total de 34 millions \$. « On ne peut pas être solidaire seulement quand ça va bien », a-t-il ajouté. Le président a également fait un petit rappel historique pour dire que les premières filiales avaient été créées pour offrir un service complémentaire aux caisses, par exemple dans l'assurance-vie, et ce, même si ces filiales n'atteignaient pas nécessairement un haut taux de rendement.

Toutefois, les événements de 1991 et aussi la réaction des caisses ne vont pas inciter Desjardins à se départir de ces filiales considérées comme complémentaires, mais les autres devront être rentables, sinon on voudra s'en départir.

### ◆ Bourassa

lui, le contexte avait changé depuis l'échec de l'accord du Lac Meech, en juin 1990.

M. Bourassa a attendu à lundi midi avant de réagir à toutes ces requêtes. Sur un ton très posé, il a affirmé ne pas partager l'avis de ceux qui estiment que rien n'est plus pareil. « On ne peut pas dire que les discussions qui ont été tenues à date ont permis de dégager des progrès importants à ce niveau-là », a dit le premier ministre du Québec.

Mais l'absence officielle du Québec à la table des discussions constitutionnelles ne l'empêchera pas d'avoir des rencontres ou des discussions « à d'autres niveaux pour essayer de dégager une entente acceptable aux Québécois », a ajouté M. Bourassa.

Aussi, autant M. Bourassa se montre ferme sur la question de la non-participation du Québec aux négociations à « 11, 15 ou 17 », un « processus inefficace », autant il insiste pour dire combien il demeure ouvert au dialogue avec ses homologues des autres provinces et avec le gouvernement fédéral.

« Sur le plan bilatéral, nous sommes prêts à poser les gestes nécessaires, a-t-il dit. On est prêt sur le plan bilatéral (Québec-Ottawa) à faire toutes les rencontres qui peuvent être utiles. J'ai parlé ou rencontré tous les premiers ministres des provinces, sauf peut-être M. Wells (Clyde Wells, premier ministre de Terre-Neuve). »

« Les contacts ne sont pas rompus », a résumé M. Bourassa, rappelant qu'il avait prévu la présence d'observateurs à la dernière conférence constitutionnelle.

Il n'exclut pas la possibilité que le Québec participe aux trois ou quatre comités de travail en train d'être formés à Ottawa sur différents enjeux constitutionnels. Mais il refuse de s'engager plus avant. « On va examiner ça au cas par cas », a dit M. Bourassa, voulant d'abord prendre connaissance de la nature et du mandat de ces comités.

Il est conscient que, de jour en jour, les choses se corsent. « Ce qui complique encore davantage la situation, a ajouté le premier ministre en ondes, c'est qu'il y a des changements d'attitude de la part de certains chefs autochtones. M. Mer-

credi, sur la question de la société distincte, a changé une ou deux fois d'avis depuis quelques mois. Si vous avez des changements d'attitude comme ça qui surviennent, la solution ne sera pas facile à trouver. » Il a indiqué qu'il n'avait jamais été consulté sur la présence des autochtones à la table constitutionnelle.

Le premier ministre a soutenu que la proposition constitutionnelle que devront lui faire Ottawa et les provinces en mai devra certainement inclure « la substance » du défunt accord du lac Meech, et offrir un nouveau partage des pouvoirs plus favorable au Québec.

### ◆ L'Afrique du Sud

retour des sanctions économiques, la fin des investissements étrangers dans le pays et l'isolement dans les domaines sportif et culturel.

L'archevêque noir Desmond Tutu, prix Nobel de la paix, a lancé un appel pour que le « bon sens » l'emporte.

La plupart des quotidiens ont publié hier des éditoriaux appelant à voter « oui ».

Le Parti conservateur (CP, apartheid) et le Mouvement de résistance Afrikaner (AWB, paramilitaire néo-nazi) ont de leur côté poursuivi leur campagne en faveur du « non ».

Andries Treurnicht, chef du CP, affirme que la victoire du « oui » favorisera l'arrivée d'une « dictature communiste ». Il souhaite la création d'États en fonction de critères raciaux.

Les derniers pointages du week-end montrent que le PN pourrait perdre dans les deux provinces clés du Transvaal et de l'État libre d'Orange, où l'extrême-droite est bien implantée.

Selon les analystes politiques, l'une des batailles les plus importantes se jouera autour de la capitale, Pretoria, où les fonctionnaires et les membres des forces de sécurité pourraient faire défaut au PN et soutenir le Parti conservateur par crainte d'un gouvernement noir.

Pendant la campagne, Frederik de Klerk a dramatisé l'enjeu du référendum en assurant que la victoire du « non » pourrait déclencher la colère des Noirs.

Le chef de l'ANC Nelson Mandela lui a emboîté le pas en menaçant de reprendre la lutte armée : « Si les Blancs votent pour la répression, il y aura des troubles jamais vus. Nous nous battons à nouveau comme nous l'avons fait dans le passé. »

Mais le chef de l'État a du mal à convaincre. Pendant 40 ans, son parti, qui a inventé l'apartheid en 1948, a affirmé aux Blancs que les sanctions étaient inefficaces et que les violences des Noirs pouvaient être contenues.

Les résultats définitifs du scrutin doivent être annoncés aujourd'hui au Cap.

### ◆ La SMCQ

et ressentir de nouveau les émotions qu'elles procurent. Il en va ainsi de la musique contemporaine : plus on en écoute, moins on ne peut s'en passer.

Depuis sa fondation en 1966, la vitalité et la persévérance de la SMCQ à promouvoir la musique actuelle et ses créateurs, parmi lesquels on



Maryvonne Kendergi, une pionnière inlassable de la musique contemporaine au Québec, a été la première à féliciter le directeur artistique Walter Boudreau qui venait de recevoir, au nom de la SMCQ, le Grand Prix du Conseil des arts de la CUM.

compte plusieurs Québécois dont le talent est reconnu ici et à l'étranger, ne se sont jamais démenties. À cet égard, la participation inlassable de la pionnière et musicologue Maryvonne Kendergi au sein de la société a été particulièrement soulignée et les convives lui ont réservé une chaleureuse ovation.

Doyenne des sociétés de production de musique contemporaine au Canada, la SMCQ et née d'une idée semée par feu le compositeur Pierre Mercure. En 1966, Hugh Davidson, Serge Garant, Maryvonne Kendergi, Wilfrid Pelletier et Jean Papineau-Couture devaient jeter les bases de cet organisme qui venait ajouter un forum de recherche et une note de modernité dans notre univers musical. Serge Garant en fut le premier directeur artistique jusqu'à sa mort en 1986, puis Gilles Tremblay de 1986 à 1988 et maintenant Walter Boudreau. La direction générale a été confiée en 1988 à Mme Anne-Marie Messier.

Le palmarès des réalisations de la SMCQ est impressionnant : au total, 212 concerts ont été présentés, 273 compositeurs ont été joués dont 92 canadiens, 67 oeuvres ont été commandées, 133 oeuvres de compositeurs canadiens et étrangers ont été créées et 18 enregistrements ont été produits. La SMCQ a également participé à de nombreux concerts en Europe et aux États-Unis.

Le déjeuné était sous la présidence d'honneur de M. Michel Hamelin, président du comité exécutif de la CUM, et la ministre des Affaires culturelles, Liza Frulla-Hébert et assistait, de même que de nombreux représentants du monde des arts et des affaires. Le comédien Albert Millaire agissait comme maître de cérémonie et il a appris à de nombreux convives le décès de Roger Lemelin à qui tous ont rendu hommage en se recueillant quelques instants.

### ◆ Roger Lemelin

et ses amis sous le choc. « Pour moi, ce sont 50 années d'amitiés personnelles et de complicité professionnelles qui disparaissent », déplorait hier Doris Lussier. « Au cours des années 50, c'est Roger qui, après avoir vu à un sketch télévisé mon père Gédéon, a voulu insérer mon personnage dans sa série *La Famille Plouffe*, rôle qui devait me suivre toute ma vie. C'est un morceau de l'âme collective qui meurt avec lui. »

« On avait beau le savoir malade, sa vitalité le faisait paraître indestructible », s'attristait le cinéaste Gilles Carle. Le réalisateur connut Roger Lemelin devant un jeu d'échecs, une de leurs passions communes. Plus tard, en 1980, les deux hommes

devaient collaborer à la scénarisation du film et de la minisérie *Les Plouffe*, ainsi qu'à l'adaptation télé de *Crime d'Ovide Plouffe*, la suite des *Plouffe* que Lemelin rédigea plus de trente ans plus tard.

Gilles Carle conserve de Lemelin le souvenir d'un être imprévisible, provocateur, fantaisiste. Pour Pierre Valcourt, il demeure à jamais l'homme des défis, rempli de projets, d'idées, toujours en mouvement. « Il était tellement imaginaire, se rappelle Diane Lemelin, fille de l'écrivain. Avec lui, tout devenait une histoire, un roman. »

« Sous ses dehors frondeurs de bagarreur et son humour, perceaient toujours sa sensibilité et le regard lucide de l'observateur », notait le scénariste Arthur Tremblay qui fut un de ses grands amis. L'écrivain et journaliste Jacques Folch-Ribas, très proche du disparu, évoque Roger Lemelin comme un être délicieusement mythomane, « qui inventait sa vie, créant son propre personnage et le jouant jusqu'au bout. » Tous ceux qui l'ont connu s'entendent pour célébrer sa créativité débordante. « Il avait la tête tellement pleine d'images que tout s'y bousculait, personnages fictifs et vie réelle. Il créait comme un robinet se vide », se souvient Doris Lussier.

Si ses premières oeuvres furent sans doute les plus fortes, Roger Lemelin demeura prolifique toute sa vie. Après *Les Plouffe*, il composa en 1949 *Les péchés capitaux* et *Pierre le magnifique* en 1952. On lui doit une foule de chroniques, plusieurs essais. Dernièrement, sa verve ne s'était pas tarie. L'an dernier, Stanké publiait sous le titre *Pour faire une longue histoire courte* les entretiens de Lemelin et de Victor-Lévy Beaulieu. En 88, Roger Lemelin nous livrait *Autopsie d'un fumeur*, relatant son combat et son grand triomphe contre le tabac.

Très tôt, la notoriété de Roger Lemelin a franchi les limites du Québec. Ses romans furent traduits en plusieurs langues et connurent un grand succès en France. Jacques Folch-Ribas se souvient à Paris, au cours des années 50, d'avoir découvert grâce aux *Plouffe* un Québec complètement méconnu des Français, « un monde urbain, aux prises avec des problèmes syndicalistes bien loin de l'univers de Maria Chapdelaine. » Roger Lemelin fut un des premiers exportateurs du Québec d'aujourd'hui, s'adressant à l'Amérique, à l'Europe, refusant d'écrire en vase clos. Journaliste, il fut de 1948 à 1952, correspondant au Québec pour les hebdomadaires américains *Time* et *Life*. Très proche du milieu littéraire français où il comptait de nombreux amis, Hervé Bazin notamment, il s'est battu toute sa vie con-

tre l'utilisation du joul, cherchant à défendre l'universalité de la langue française. Durant son passage, d'ailleurs controversé, comme éditeur du journal *La Presse* de 1972 à 1981, son combat pour la pureté de la langue est passé aux annales.

Roger Lemelin restera à jamais dans la mémoire collective comme un homme qui affichait bien haut ses opinions, clamant son fédéralisme à tous vents, au grand dam de plusieurs. « Il avait pourtant son propre nationalisme qui prenait ses sources dans un amour du pays, de ses paysages, de sa nature, évoque Gilles Carle. Le fleuve, c'est la veine du coeur des Québécois, disait-il. Tant que le Saint-Laurent existera, le Québec vivra aussi. » Ses convictions politiques ne l'ont pas empêché sa vie durant de cultiver des amitiés très proches dans le camp indépendantiste, celle de Lussier et de Miron particulièrement.

Le disparu fut un bagarreur. Qui a oublié « L'affaire Jordi Bonet » des années 70 ? Le sculpteur, dans sa murale au Grand Théâtre de Québec, posait aux Québécois sous la plume de Claude Péloquin l'immortelle question : « Vous êtes pas écœurés de mourir, bandes de caves ? » Roger Lemelin était monté au front, réclamant à cors et à cris la disparition d'un message qu'il jugeait infamant. À l'époque, l'incident fit grand bruit.

Autre bataille passée à l'histoire, celle qu'il livra en 82 aux libraires et aux éditeurs du Québec en publiant par le biais de la chaîne d'épicerie Provigo son dernier roman *Le crime d'Ovide Plouffe* pour atteindre un plus grand nombre de lecteurs », expliquait le romancier. L'ère des libraires, lésés dans l'histoire, fut longue à s'apaiser. Mais Lemelin alla au bout de ses idées, comme toujours.

Victor-Lévy Beaulieu se rappela la semaine passée en entretiens avec lui comme d'un état de grâce, « une voyage inespérée qui m'a ramené aux plus hautes exigences de l'écriture — un accord compromis, ni devant la maladie ni devant la mort. » Il m'a dit, il y a quinze jours, évoque Jacques Folch-Ribas : « Ça y est, je suis guéri. Je n'ai plus le cancer. Ça, c'était du Lemelin tout craché. Jamais vaincu. »

Serge Turgeon, le président de l'Union des artistes, lui tirait hier son chapeau : « Au nom de ceux et celles qui ont prêté leur voix, leur corps et leur âme à la 'petite comédie humaine' de Roger Lemelin, nous saluons le créateur qu'il n'a jamais cessé d'être. »

Le premier ministre du Québec, Robert Bourassa, offrait aussi ses condoléances au peuple québécois : « L'oeuvre de M. Lemelin a marqué toute une génération. Bâtie au tournant d'une époque difficile, elle a contribué aux aspirations des millions d'hommes et de femmes qui ont sans cesse lutté pour une vie meilleure », écrivait-il. Pierre Valcourt, ému, en guise d'adieu au père des *Plouffe*, rappelait la phrase de Félix Leclerc : « C'est beau la mort. C'est plein de vie là dedans. »

Ce soir, à 21 heures, en lieu et place de *Dallas*, la télévision de Radio-Canada consacra une émission spéciale à la mémoire au disparu.

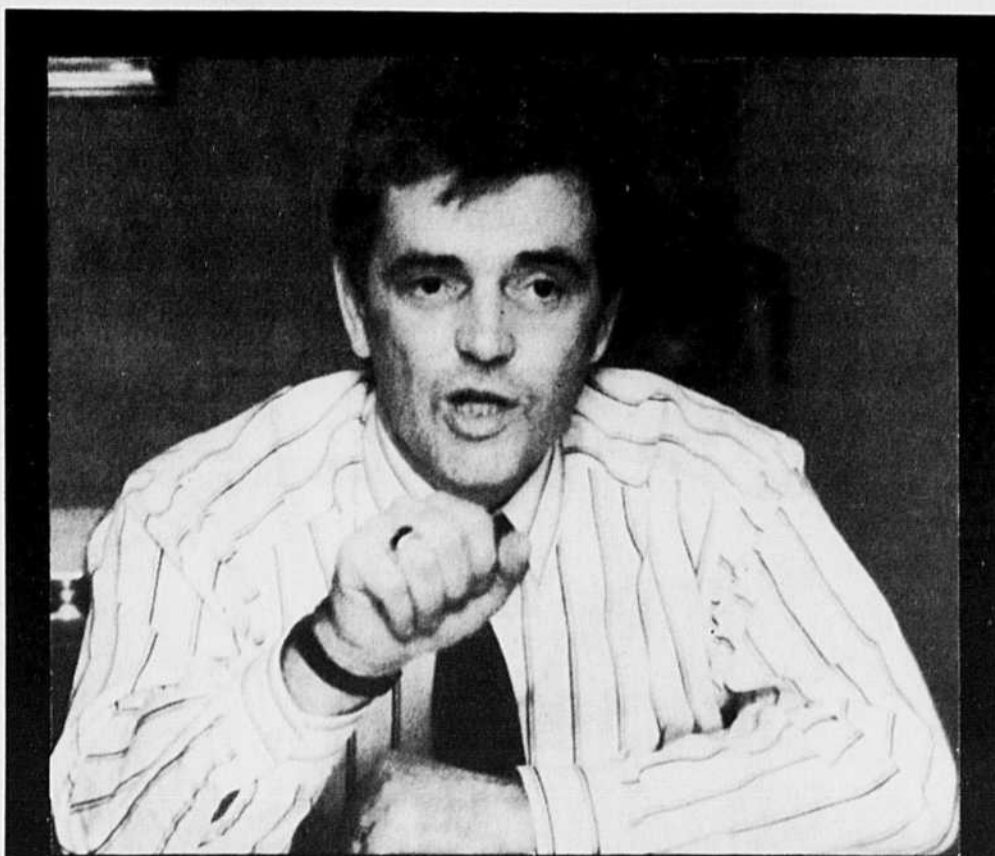
## CARTES D'AFFAIRES



**ROBIC**  
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES  
PROTECTION DES DROITS  
DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

55 St-Jacques, Montréal, Québec, H2Y 3K2  
Fax: (514) 845-7874. Tél.: (514) 98 R-O-B-I-C  
*La maîtrise des technologies*

# Où est le Ministre ?



MICHEL PAGÉ, Ministre de l'Éducation

Où est le Ministre de l'Éducation lorsqu'il s'agit de prévenir le décrochage social de milliers d'adultes au Québec?

Depuis sa nomination en octobre 1990, M. Pagé refuse de rencontrer les groupes d'éducation et d'alphabétisation populaires autonomes.

Pourtant, l'éducation populaire est au coeur du développement social. Il faut une politique claire, un financement stable et adéquat.

*L'éducation, c'est un droit! Le ministre doit nous rencontrer!*

- Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec
- Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec
- Table des fédérations et organismes nationaux

## LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645  
numéro sans frais 1-800-363-0305

### Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal ..... (514) 844-5738  
Extérieur (sans frais) ..... 1-800-463-7559

Service à la clientèle  
LE DEVOIR  
211, St-Sacrement,  
Montréal QC H2Y 1X1

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

# ECONOMIE

Le Devoir, mardi 17 mars 1992

## Desjardins offrira le courtage à escompte dans environ 500 caisses dès cette année

Michel Van de Walle  
de la Presse canadienne

DISNAT, la division de courtage à escompte de valeurs mobilières au sein du Mouvement Desjardins, devrait être accessible dans environ 500 caisses d'ici la fin de l'année.

Cette accessibilité prend la forme d'un service d'ouverture de compte chez Disnat qu'un conseiller financier des caisses participantes est habilité à réaliser. Actuellement, 328 caisses offrent ce service.

Les caisses ne feront toutefois pas directement le commerce des valeurs mobilières, comme on y avait songé il y a quelques années. Les coûts de formation et les exigences requises auraient été trop élevés.

C'est ce qu'a expliqué, hier, le président de la Société financière des caisses Desjardins, Pierre Fortier, et le président de la filiale Valeurs mobilières Desjardins, René Perreault.

En fait, les caisses Desjardins serviront d'intermédiaire entre Disnat et les membres pour l'ouverture des comptes ainsi que pour le versement, au compte d'opération ou d'épargne du membre, des gains découlant de leurs transactions par le biais de Disnat. Les achats ou ventes d'actions et autres titres se réalisent par téléphone. Présentement, Disnat compte un peu plus de 31 000 clients, a précisé M. Perreault.

Il soutient que Disnat est toujours le principal courtier escompteur au Québec, occupant 55 % du marché. Son grand concurrent est Toronto-Dominion. Disnat compte une centaine d'employés et détient 285 millions de valeurs en garde.

Récemment, cette filiale a entrepris une campagne publicitaire qui lui a permis, en six semaines, d'ouvrir 3556 nouveaux comptes. Disnat s'adresse aux investisseurs auto-

mes, qui peuvent prendre leurs décisions sans requérir les conseils d'un courtier de plein exercice.

Cependant, Disnat mène actuellement une expérience avec six courtiers de plein exercice qui gèrent des comptes en offrant des conseils aux clients. La particularité du projet-pilote tient au fait que ces représentants sont des salariés plutôt que des employés payés à la commission, comme c'est l'usage dans l'industrie des valeurs mobilières. Cette formule a l'avantage de faire en sorte que les représentants sont moins tentés de faire de la vente « sous pression » à leurs clients pour hausser leurs commissions.

Toutefois, le désavantage de la formule est que, sans l'incitatif des commissions, les courtiers auraient tendance à réaliser moins de transactions. Donc d'amener moins d'eau au moulin financier de l'entreprise. Desjardins cherche une formule qui permettrait de concilier les deux objectifs : offrir un service plus « détaché » des pressions marchandes tout en offrant aux courtiers-salariés une forme de stimulant monétaire pour les inciter à être actifs auprès de leurs clients.

Valeurs mobilières Desjardins a terminé l'année avec une perte de 9,5 millions \$. Cela, souligne M. Perreault, est le résultat de la restructuration complète du service l'an dernier, qui a conduit au démantèlement de Deragon, Langlois, le petit courtier de plein exercice que Desjardins avait acquis il y a quelques années. « Il a été conclu assez rapidement que la structure d'alors de DDL ne rejoignait pas les objectifs que le Mouvement Desjardins s'était fixés », a dit M. Perreault.

Cette restructuration a donc conduit à une perte nette attribuable aux opérations de DDL de 6,4 millions \$. À cela s'est ajoutée une radiation d'achalandage de 2,1 mil-



Les assemblées générales du Mouvement Desjardins se déroulent au Palais des congrès avec la participation de 3600 délégués venus de partout au Québec et des trois fédérations provinciales hors Québec, à savoir Ontario, Nouveau-Brunswick et Manitoba.

lions \$. La perte de Disnat, souligne M. Perreault, ne fut donc que de 613 000 \$.

Pour l'exercice en cours, a indiqué de son côté M. Fortier, la filiale de

valeurs mobilières s'est vue assigner le mandat de réaliser au moins ses frais. « Nous nous attendons pour 1993 à un rendement de 10 % sur l'avoir des actionnaires », a-t-il précisé.

## La récession a frappé le bénéfice du Mouvement Desjardins

Le rendement sur l'avoir chute à 8,3 %

Claude Turcotte

LE MOUVEMENT Desjardins, en incluant les trois fédérations hors Québec, a enregistré en 1991 des trop-perçus ou bénéfices nets de 242,7 millions \$, en comparaison de 350,6 millions \$ en 1990, ce qui fait une très substantielle différence de 107,9 millions \$, dont 103,7 millions \$ au Québec où se trouve évidemment la très grande majorité des caisses et des actifs du Mouvement.

Desjardins a subi les contrecoups de la récession, particulièrement certaines de ses filiales qui ont déclaré ensemble des pertes de 34 millions \$ dans les secteurs industriel et immobilier. Comme les fédérations hors Québec ne participent pas au capital-actions des filiales, elles n'ont pas à contribuer aux déficits des filiales, pas plus qu'elles n'en reçoivent les dividendes le cas échéant. Mais, même sans cela, les caisses hors Québec ont néanmoins vu leurs trop-perçus reculer de 20,1 millions \$ en 1990 à 15,9 millions \$ en 1991.

Ces résultats ont eu bien sûr un effet direct sur les performances de Desjardins. Dans le réseau québécois, le rendement sur l'actif moyen est passé de 76 cents à 48 cents du 100 \$ d'actif, alors que le rendement sur l'avoir moyen qui était de 14,1 % en 1990 est tombé à 8,3 % l'an passé. Le président du Mouvement, M. Claude Béland, a avoué que 1991 fut une année difficile, puisqu'il y a eu un recul de 1,6 % de l'économie québécoise et de 1,5 % de l'économie canadienne, ce qui s'est notamment traduit au Québec par 23 220 faillites personnelles et commerciales. « Desjardins ne vit pas dans un milieu aseptisé, à l'abri de la turbulence et des grands vents », a-t-il dit.

du portefeuille de prêts des caisses populaires au Québec. M. Béland a souligné que les mauvaises créances à 33 cents par 100 \$ d'actif moyen ont été moins pires qu'à la récession de 1982 alors qu'elles étaient à 53 cents.

Par ailleurs, le ratio de capital a continué de progresser en montant de 5,69 à 5,79 %, la loi fixe un minimum de 5 %. Par rapport aux normes internationales de capitalisation, Desjardins se situe au-dessus du plancher fixé à 7,25 % de l'actif pondéré. Les réserves des caisses ont augmenté de 11 %, ce qui fait 2,4 milliards \$.

L'actif total du réseau coopératif québécois s'élevait donc au 31 décembre dernier à 43,9 milliards \$, en hausse de 9,1 %. En y ajoutant l'actif des caisses hors Québec, on arrive à 51,6 milliards \$, ce qui est neuf fois plus qu'il y a 15 ans.

Enfin, pendant que d'autres faisaient des licenciements à la chaîne en 1991, le réseau des caisses populaires Desjardins a créé 1363 nouveaux emplois pour porter son total à 39 766, dont 30 865 au Québec, 5535 dans les sociétés de portefeuille et 2010 dans les caisses et fédérations hors Québec. Globalement, cela fait une augmentation de 3,5 %, ce qui porte la masse salariale à 1,1 milliard \$.

Par ailleurs, le nombre de membres a encore augmenté, de 2,4 % cette année, pour atteindre 5 047 627. Le nombre de dirigeants élus s'est accru de 0,6 %, pour un total de 18 744. En revanche, le nombre de caisses a diminué de 0,2 % pour glisser à 1479, mais le nombre de points de services est resté identique à 1823, tandis que le nombre de guichets automatiques a fait un bond de 19,8 % à 1275.

## EN BREF...

### 4,3 % d'augmentation

OTTAWA (PC) — Les travailleurs syndiqués ont obtenu des augmentations salariales moyennes de 4,3 %, en janvier. Statistique Canada précise qu'il s'agit-là d'une hausse sur le mois de décembre, alors que les hausses moyennes furent de 3,8 %. Plus de la moitié des contrats signés en janvier comportent des hausses variant de 5 à 5,9 %.

### Une hausse pour La Garantie

LA GARANTIE, compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord, a rapporté hier que durant l'exercice financier 1991, elle a affiché un bénéfice net de 24 426 000 \$ ou de 130,52 \$ par action, comparativement à un bénéfice de 18 931 000 \$ ou de 101,16 \$ par action durant l'exercice de 1990. L'actif de la compagnie est passé de 349 045 000 \$ en 1990 à 371 436 000 \$ l'an dernier.

### Coup d'oeil boursier

Montréal-XXM	1806.92 - 14.74
TSE-300	3444.14 - 31.65
Dow Jones	3236.36 + .45
Dollar canadien (US Cents)	83.44 - .08
Or (New York-US\$)	343.30 - 3.40

(PC)

### BP CANADA INC.

**Assemblée annuelle des actionnaires de 1992**  
Avis de la date d'immatriculation  
AVIS est donné par les présentes que le conseil d'administration de BP Canada Inc. a fixé le mercredi 25 mars 1992, à la fermeture des affaires, comme la date d'immatriculation servant à déterminer quels actionnaires ont droit d'être avisés de la tenue de l'assemblée annuelle des actionnaires de la société. Cette assemblée aura lieu le mardi 5 mai 1992 à 11 h (H.A.R.) à la salle Crystal de l'hôtel Palliser, 133 - 9e avenue s.o., Calgary (Alberta).  
Par ordre du Conseil d'administration.  
A.V. Comeau  
Secrétaire

Calgary (Alberta)  
le 17 mars 1992

## Chrysler désigne le successeur de Iacocca

HIGHLAND PARK (Reuter) — Chrysler a annoncé hier qu'il avait désigné Robert Eaton, responsable de General Motors pour l'Europe, pour succéder à son président Lee Iacocca.

La nomination de Robert Eaton, 52 ans, a mis un terme à un long suspense sur le choix du successeur d'un des plus flamboyants, mais aussi controversés, grands patrons américains.

Son nom n'est apparu que récemment dans la course à la présidence du troisième constructeur automobile américain, qu'il devrait prendre à la fin de l'année, quand Lee Iacocca partira en retraite.

Justifiant le choix de Robert Eaton, le président sortant a déclaré dans un communiqué : « Il a maintenu GM Europe en première ligne du marché européen en termes de la fois de produits et de bénéfices et il a fait preuve d'une grande capacité de motivation des employés, des vendeurs et des acheteurs de voitures ».

Lee Iacocca, 67 ans, conservera un siège au conseil d'administration de Chrysler.

Le numéro deux du constructeur, Robert Lutz, qui était un des principaux candidats potentiels à sa succession, a été pour sa part reconduit dans ses fonctions.

La tâche de Robert Eaton ne s'annonce pas de tout repos. Si Lee Iacocca avait sauvé Chrysler de la faillite au début des années 80 avec

l'aide de l'administration américaine, il laissa la compagnie dans une situation difficile.

Chrysler est de loin le plus faible des trois grands constructeurs américains et, à l'inverse de General Motors et Ford, ne peut pas compter sur l'Europe pour compenser le ralentissement de ses ventes aux États-Unis.

C'est la réussite de Robert Eaton en Europe, où GM a enregistré l'an passé un bénéfice de 1,8 milliard de \$ US, pour une perte mondiale de 4,5 milliards \$ US, qui a fait de lui un des candidats à la succession de Lee Iacocca.

Chrysler est également confronté à d'importants problèmes financiers, devant rembourser 10 milliards \$ US de dettes au cours des 18 prochains mois.

Ces problèmes avaient amené les analystes à penser que Gerald Greenwald, un de ses anciens dirigeants, serait choisi comme président.

Autrefois considéré comme le dauphin de Lee Iacocca, Gerald Greenwald travailla aujourd'hui dans une banque d'affaires new-yorkaise après avoir mené une tentative avortée de reprise de la compagnie aérienne United Airlines par ses employés.

En attendant de succéder à Lee Iacocca, Robert Eaton a été élu vice-président et directeur général de Chrysler.

### FORESTERIE NORANDA INC.



Ian M. Young, B.A., F.C.A.

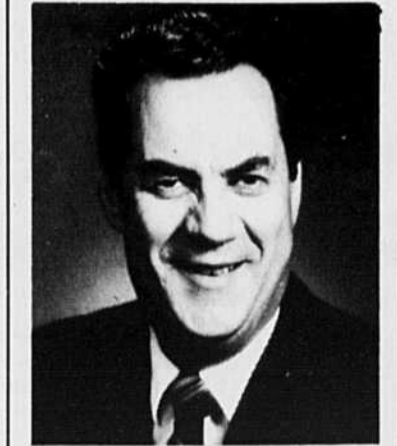
M. K. Linn Macdonald, président et chef de la direction de Foresterie Noranda inc. a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Ian M. Young au poste de chef des services financiers de Foresterie Noranda inc.

M. Young sera responsable de l'ensemble des services financiers de Foresterie Noranda inc., sous la direction du président. Diplômé en administration des affaires de la University of Western Ontario, M. Young compte plus de vingt ans d'expérience en finances des sociétés. Il a occupé divers postes de cadre supérieur dans le milieu d'affaires canadien dont, tout récemment, celui de premier vice-président et chef des services financiers d'ICI Canada inc.

Foresterie Noranda inc. est le plus grand groupe de produits forestiers au Canada; il compte plus de 22 000 personnes à son emploi dans ses exploitations au Canada, aux États-Unis et en Europe.



### QUÉBEC-TÉLÉPHONE NOMINATION



M. Gilles Laroche

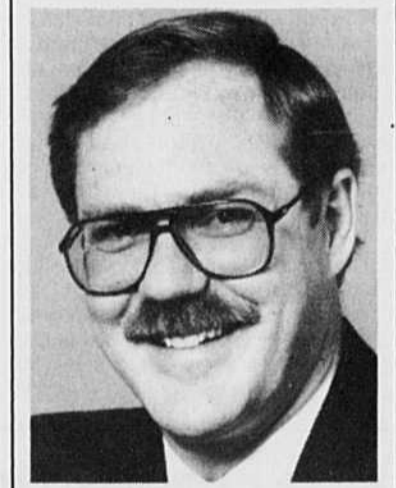
Le président du Conseil d'administration, monsieur Raymond Sirois, annonce la nomination de monsieur Gilles Laroche, antérieurement président et chef de l'exploitation, au poste de président et chef de la direction.

Âgé de 54 ans, M. Laroche est ingénieur de formation. Il a acquis depuis son entrée à Québec-Téléphone en juin 1963 une solide expérience en planification, génie, trafic, ventes et services aux clients, ce qui l'habilite tout particulièrement à enrichir la tradition d'efficacité de l'entreprise.



Robert J. Eaton remplacera le légendaire Lee Iacocca.

### AMERICAN EXPRESS CANADA



M. Michel G. Foliot

Monsieur Morris A. Perlis, président-directeur général de American Express Canada Inc., est heureux d'annoncer la nomination de monsieur Michel G. Foliot au poste de vice-président et directeur général du Québec. La création de ce poste témoigne de la croissance continue de American Express au Québec.

Monsieur Foliot s'est joint à American Express en 1979. Il y a depuis occupé un certain nombre de postes de gestion au Canada et ailleurs dans le monde, notamment celui de Directeur général régional en Corée, aux Philippines et en Indonésie.

M. Foliot est rentré au Canada en juillet 1990 en vue de s'occuper de la gestion des divisions Agences de voyages, Voyages d'affaires et Carte d'affaires. Il continuera de s'occuper de ces divisions.

American Express Canada est une filiale de American Express Travel Related Services Company Inc., qui en est l'unique propriétaire et dont le siège social est situé à New York. La société American Express, qui exerce ses activités dans le monde entier, offre des services dans divers domaines comme les voyages, les finances et l'information. Elle vient également en tête au chapitre des cartes de paiement, des chèques de voyage et des activités liées aux voyages.

### FONDS DE CROISSANCE TALVEST INC.

### Avis de convocation

AVIS est par la présente donné que le conseil d'administration de Fonds de Croissance Talvest inc. a fixé la date de clôture des registres de la société au jeudi 26 mars 1992. Les actionnaires inscrits à cette date recevront un avis de convocation à l'assemblée générale annuelle qui sera tenue le jeudi 30 avril 1992 à 9h30 (heure de Montréal) au 1800, Place du Canada, Montréal (Québec).  
Daté à Montréal (Québec), ce 12e jour de mars 1992.

LISE BOURASSA  
Secrétaire

# Deux sources valent mieux qu'une

Une deuxième source de financement, c'est le bon sens même.

L'important c'est que vous et votre entreprise puissiez bénéficier des meilleures conditions financières possibles.

Nous sommes spécialistes du financement à long terme. Nous connaissons notre affaire et nous connaissons aussi la vôtre. Nous sommes présents sur la scène financière depuis 30 ans. C'est pourquoi nous recommandons à nos clients d'utiliser nos services de pair avec ceux d'une banque.

Vous bénéficiez ainsi des avantages à long terme des services de RoyNat et de l'utilisation quotidienne d'une marge de crédit.

Cela vous assure une souplesse d'approvisionnement. De plus, vous êtes à même de comparer les taux d'intérêt et la qualité du service.

C'est le bon sens même!

FINANCEMENT D'ENTREPRISES



Anjou (514) 493-4555, Drummondville (819) 477-3801, Laval (514) 668-3131, Longueuil (514) 670-9210, Pointe-Claire (514) 426-4200, Québec (418) 683-2177.

# L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## La Russie se dote d'une véritable armée

MOSCOU (AP) — À cinq jours du sommet des 11 membres de la Communauté des États indépendants (CEI) de Kiev, le président Boris Eltsine a fait un pas important hier sur la voie de la création d'une véritable armée russe : il a créé par décret un ministère russe de la Défense, dont il prend lui-même la direction à titre provisoire.

Ce décret porte création d'un ministère de la Défense de la Fédération de Russie mais les soldats russes resteront dans un premier temps sous l'autorité de la CEI, a souligné le vice-premier ministre Sergueï Chakhrâï. Si le décret ne signifie pas que des forces armées russes ont été créées, M. Chakhrâï a admis qu'elles « existent de facto ».

Boris Eltsine, qui cumule déjà les fonctions de président et de premier ministre, assume temporairement les fonctions de ministre de la Défense, afin de calmer la compétition qui pourrait opposer le camp politique à celui des généraux pour le choix du titulaire.

Le ministère sera un organisme civil tandis que le président russe aura sous sa responsabilité le budget de la défense, les équipements et le personnel ainsi que la protection sociale des troupes.

Le décret pris par M. Eltsine prévoit également la formation d'une délégation officielle chargée de négocier avec les autres États de la Communauté le statut des troupes déployées sur leur territoire, a déclaré M. Chakhrâï. En vertu d'un ac-

cord conclu précédemment par les États membres de la CEI, les 3,7 millions de membres de l'ex-armée soviétique ont été placés sous l'autorité provisoire du commandement unifié du maréchal Evguéni Chapochnikov.

La création d'une véritable armée russe indépendante constituerait un nouveau coup dur pour la nouvelle CEI, dont le sommet vendredi prochain à Kiev devrait être essentiellement consacré aux épineuses questions militaires. L'Ukraine, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie et la Moldavie ont déjà annoncé qu'elles allaient former leur propre armée.

Après avoir décidé dans un premier temps de ne pas doter sa république d'une armée nationale, Boris Eltsine avait fait savoir en début d'année qu'il ne se résoudrait à créer des forces armées russes que si toutes les autres républiques de la CEI faisaient de même.

À l'annonce de la création de ce ministère, le premier ministre ukrainien, Vitold Fokine, a déclaré à des journalistes présents à Kiev que le décret publié par M. Eltsine ne l'inquiétait pas. Il a qualifié cette décision d'« inévitable et de normale ».

« La Russie a finalement coupé court aux discours et a déclaré de façon franche qu'un État n'est pas un État sans des forces armées ».

La Biélorussie et l'Azerbaïdjan ont pour leur part refusé dans l'immédiat à commenter cette annonce, un porte-parole du Parlement biélorusse ajoutant que Minsk réservait sa réaction pour le 20 mars à Kiev.

## L'octroi des garanties de crédit à Israël sérieusement compromis

WASHINGTON (AFP) — Les efforts d'Israël pour obtenir des États-Unis des garanties de crédits de 10 milliards \$ paraissent sérieusement compromis hier, le gouvernement américain ayant rejeté la dernière proposition du Congrès.

Le ministre israélien de la Défense, M. Moshe Arens, a déclaré dans un discours à Washington qu'Israël préférerait se passer de ces garanties plutôt que de renoncer à coloniser la Cisjordanie et Gaza.

D'après des sources au Congrès, le gouvernement a refusé pendant le week-end une proposition de compromis élaborée par des parlementaires. L'exécutif exige qu'Israël s'engage à cesser totalement la colonisation s'il veut obtenir jusqu'à dix milliards de dollars de garanties.

Le porte-parole du département d'État, Margaret Tutwiler, a cependant déclaré que le secrétaire d'État James Baker poursuivait les négociations avec les membres du Congrès.

Le sénateur Patrick Leahy, président de la commission compétente

du Sénat, devait encore rencontrer le président George Bush aujourd'hui pour en discuter.

M. Leahy et son collègue républicain Robert Kasten ont proposé que le Congrès approuve en principe des garanties de deux milliards de dollars par an sur cinq ans.

D'après les sources du Congrès, la première annuité serait réduite d'un montant équivalent aux sommes consacrées aux colonies de peuplement depuis le 1er janvier 1992. Le président pourrait bloquer le reste des garanties s'il s'avérait qu'Israël poursuivait la colonisation.

Devant une conférence de l'United Jewish Appeal, M. Arens a déclaré qu'Israël n'allait pas mendier ces garanties de crédit, qui lui permettraient d'emprunter à des taux avantageux sur le marché financier international.

L'État hébreu s'en passera plutôt que de « renoncer au droit des Juifs de vivre en Judée et en Samarie », a-t-il ajouté, en employant les noms bibliques de la Cisjordanie.



### Accord frontalier sino-soviétique

Le chef de la diplomatie russe, Andreï Kozirev, et son homologue chinois, Qian Qichen, ont ratifié hier un accord frontalier signé entre Pékin et l'ex-URSS. Cet accord concerne la partie orientale de leur longue frontière et entre en vigueur immédiatement.

## Bush et Clinton partent favoris aux primaires du Michigan et de l'Illinois

WASHINGTON (AFP) — George Bush et Bill Clinton partent de nouveau largement favoris aujourd'hui des deux primaires du Michigan et de l'Illinois, qui devraient leur donner le dernier coup de pouce nécessaire pour s'assurer la nomination de leur parti et s'affronter au mois de novembre.

Alors que la position de leader du président Bush dans la course républicaine a toujours été évidente, elle n'est apparue clairement pour le gouverneur de l'Arkansas qu'à l'issue du « Super Tuesday », au cours duquel il a remporté haut la main tous les États du Sud.

MM. Bush et Clinton, qu'un sondage publié par le magazine Time donnait dimanche à égalité avec chacun 43 % d'intentions de vote pour l'élection présidentielle, ne devraient pas tarder à croiser le fer.

Mais le combat est resté pour le moment cantonné dans chacun des deux camps. Côté démocrates, les sondages réalisés le week-end dernier donnaient le gouverneur de l'Arkansas Bill Clinton à près de 50 % dans les deux États. L'ancien sénateur du Massachusetts Paul Tsongas et l'ancien gouverneur de Californie

Jerry Brown arrivaient loin derrière et, signe de faiblesse pour M. Tsongas, se battaient pour la deuxième place dans le Michigan.

C'est dans cet État à forte population ouvrière que la bataille s'est concentrée au cours des derniers jours. Bénéficiant comme partout d'une solide organisation, M. Clinton semble avoir reformé autour de lui la traditionnelle coalition démocrate formée des syndicats, du vote noir et des blancs conservateurs, dont une partie avait rallié les républicains dans les années 80.

Dans ce bastion de l'automobile américaine frappé par la concurrence asiatique, le discours réaliste et « pro-business » de M. Tsongas passe mal. M. Brown a effectué en revanche une belle progression en dénonçant les pouvoirs établis et en se faisant le champion du protectionnisme devant les grilles des usines. Désorientés par le retrait du sénateur de l'Iowa Tom Harkin, un certain nombre de syndicats locaux ont décidé de le soutenir la semaine dernière.

Dimanche soir, au cours du dernier débat télévisé entre les trois candidats démocrates, MM. Tsongas et Brown ont de nouveau mis en

cause la capacité de leur rival à être élu. M. Tsongas a renouvelé ses critiques du programme économique de M. Clinton, estimant qu'il ne pouvait pas être tout à la fois pour tout le monde.

Mais l'attaque la plus violente est venue de M. Brown, qui a accusé le gouverneur de l'Arkansas d'orienter certaines affaires de son État vers le cabinet d'avocats de sa femme Hillary. Vous devriez avoir honte de vous servir ainsi de ma femme », lui a rétorqué M. Clinton en niant cette affirmation.

Chez les républicains, M. Bush a repris le chemin des Grands Lacs hier après une pause dans la retraite présidentielle de Camp David (Maryland) pendant le week-end. Selon les derniers sondages, il est parvenu à contenir la pression exercée depuis le début de la campagne par le journaliste conservateur Pat Buchanan.

Ce dernier avait déjà commencé à donner des signes de faiblesse dans le Sud. Après avoir réussi à attirer le vote protestataire d'environ un tiers de l'électorat républicain, il devrait recueillir, selon les sondages, autour de 30 % dans le Michigan et moins de 20 % dans l'Illinois.

### SOIRÉE CONTACT 1992

1. RÉSEAU D'ÉCHANGES DE LA JEUNE CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL (JCCM) VOUS INVITE, POUR LA TROISIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE, À RENCONTRER VOS COLLÈGUES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (CCMM) AFIN D'ÉTABLIR DE NOUVELLES RELATIONS PROFESSIONNELLES.

2. POUR L'OCCASION, LA JEUNE CHAMBRE ACCUEILLERA LE PRÉSIDENT DU CONSEIL ET CHEF DE LA DIRECTION DE BELL CANADA, MONSIEUR JEAN C. MONTY. CELUI-CI VIENDRA VOUS ENTREtenir SUR UN SUJET D'ACTUALITÉ, SOIT « ÉCONOMIE NATIONALE SOLIDE : GAGE DE NOTRE SUCCÈS SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX ».

CETTE RENCONTRE AURA LIEU À L'HOTEL RITZ CARLTON, SALON OVALE, LE LUNDI 23 MARS 1992 À 18 HEURES.

RSVP TÉL.: (514) 845-4951



Jeune  
Chambre de  
Commerce de  
Montréal Inc.

NOUS REMERCIONS :




## Les Russes de Moldavie s'insurgent

MOSCOU (Reuter) — Les dirigeants de la république russophone sécessionniste du Dniestr, en Moldavie, ont proclamé l'état d'urgence hier, à la suite d'un ultimatum lancé par le gouvernement moldave aux séparatistes de cette région, pour qu'ils déposent les armes dans un délai de 48 heures.

En vertu de l'état d'urgence imposé après un week-end de violences toute personne prise considérée comme collaborant avec les autorités moldaves sera expulsée de la région du Dniestr, rapporte l'agence Itar-Tass.

Des restrictions ont été fixées à l'utilisation des postes de radio et de télévision et des photocopies, et les postes de contrôle d'identité des passants et automobilistes vont être renforcés.

La république du Dniestr, proclamée voici deux ans, est peuplée à 40 % de roumanophones, le reste étant composé d'Ukrainiens et Russes de souche.

L'état d'urgence, qui limitera d'autre part les manifestations, a été décrété par Igor Smirnov, président de la république dissidente où des Russes de souche et certains Moldaves combattent les initiatives destinées à réunir la Moldavie et la Roumanie, pays de langue et de patrimoine culturel communs.

La région du Dniestr a été ce mois-ci le théâtre de combats qui ont fait 22 morts, dont trois policiers moldaves tués ce week-end lors d'accusations avec des éléments sécessionnistes.

Dans un message radiodiffusé dimanche, le gouvernement a fait savoir à la minorité russophone établie dans l'est de la Moldavie, qu'elle avait deux jours pour déposer les armes.

« Si vous refusez, les instances de la république chargées du maintien de l'ordre prendront les mesures nécessaires pour défendre ses citoyens, quelle que soit leur nationalité, contre les atteintes à la loi, précisait-il. Il n'est pas trop tard pour mettre fin à cette guerre absurde, il n'est pas trop tard pour faire preuve de bon sens et de responsabilité civique. »

Les Russes de souche, qui représentent un quart de la population du Dniestr, ont proclamé leur république en septembre 1990, craignant que le nationalisme moldave ne les réduise au rang de citoyens de seconde catégorie.

Après avoir couvé plus d'un an, le conflit s'est aggravé au cours du mois, à la suite de l'éclatement de l'URSS et de la proclamation d'indépendance de la Moldavie.

Selon un journaliste moldave, des séparatistes ont fait sauter deux ponts sur le Dniestr dans la nuit de dimanche à hier. La république est située sur la rive est du fleuve.

Selon le gouvernement, qui représente la majorité moldave de souche roumaine, « la situation s'est aggravée, les conflits armés s'étendent et un nombre croissant d'habitants pacifiques y sont entraînés. »

## L'Irak ne veut pas renoncer à son droit de construire des armes de destruction massive

WASHINGTON (Reuter) — L'Irak ne renoncera pas à son droit à construire des armes de destruction massive, a déclaré le vice-premier ministre irakien Tarek Aziz, dans une interview publiée hier par le Washington Post.

Prié de dire s'il désavouait les aspirations irakiennes concernant la fabrication d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques, Tarek Aziz a répondu : « Non, mais nous souhaitons appliquer la résolution » stipulant que les armes doivent être éliminées maintenant. « Pas plus », a-t-il ajouté.

Tarek Aziz a répondu la semaine dernière aux questions du Conseil de sécurité de l'ONU, en affirmant que l'Irak respectait ses obligations découlant des résolutions de la guerre du Golfe. Les accusations selon lesquelles Bagdad chercherait à gagner

du temps ne sont que « mensonges », a-t-il dit au Washington Post.

Les États-Unis et la Grande-Bretagne n'ont pas exclu le recours à la force contre l'Irak, si Bagdad continuait à refuser de se soumettre aux résolutions de l'ONU exigeant l'élimination de ses armes de destruction massive.

Par ailleurs, une équipe d'experts de l'ONU chargée de la destruction d'armes irakiennes a découvert 40 têtes chimiques supplémentaires dans le pays, mais a exclu toute tentative de dissimulation de la part de l'Irak.

Michel Desgranges, chef de cette équipe de 16 experts, a déclaré à Reuter qu'il était probable que d'autres missiles soient enterrés dans le sable à Nassiriyah, site de destruction des armes à 300 km au sud de

Bagdad.

« Il me faut deux jours de plus pour mettre tout cela au jour (...) Je dis « enterrés, car je ne crois pas que cela ait été fait intentionnellement par les Irakiens », a-t-il déclaré.

Michel Desgranges a ajouté que l'Irak avait révélé l'existence de ce site aux inspecteurs de l'ONU et que, dès lors, la question de savoir si Bagdad avait l'intention ou non de mentir au sujet du nombre de missiles enterrés ne se posait pas.

« Mais si nous trouvons de plus en plus de missiles, disons des centaines de plus, alors nous réexaminerons la situation », a-t-il ajouté.

Enfin, un porte-parole du président Saddam Hussein a invité les Irakiens à ne tenir aucun compte de la présence d'un porte-avions américain dans les eaux du Golfe et les a

exhortés à tenir bon face aux sanctions imposées par les Nations unies.

Dans un éditorial publié hier dans le quotidien Babel, propriété de Uday, fils aîné de Saddam, Abduljabbar Muhsen écrit que le temps travaille pour l'Irak et que les États-Unis et leurs alliés, qui en ont pris conscience, ont renouvelé leurs menaces d'utilisation de la force contre Bagdad.

« Si les alliés essayent de lancer une nouvelle attaque contre l'Irak, ils se retrouveront nus devant le monde entier », ajoute Muhsen.

De son côté, la marine américaine a déclaré hier que le déploiement du porte-avions America dans les eaux du Golfe était une manœuvre de routine et n'avait rien à voir avec d'éventuelles pressions sur l'Irak pour qu'il détruise son arsenal de guerre.

## L'Arménie demandera le déploiement d'une force de maintien de la paix

MOSCOU (Reuter) — Le président arménien Levon-Ter Petrossian profitera du sommet de la Communauté des États indépendants, vendredi à Kiev, pour demander l'envoi d'une force de maintien de la paix de la CEI au Karabakh, a déclaré hier le ministre arménien des Affaires étrangères, Raffi Hovannissian.

Levon-Ter Petrossian avait annoncé, quelques heures auparavant, qu'il rencontrerait jeudi à Kiev son homologue azerbaïdjanais, Iagoub Mamedov, pour tenter de résoudre le sanglant conflit du Haut-Karabakh.

Mais Raffi Hovannissian a déclaré que l'Arménie voulait que l'Azerbaïdjan prenne une série de mesures démontrant sa bonne foi si elle voulait que cette rencontre ait lieu. Parmi ces mesures figurent la levée du blocus imposé au Haut-Karabakh par l'Azerbaïdjan et l'acceptation par Iagoub Mamedov de la participation aux discussions d'Arméniens du Karabakh.

Le ministre a reconnu qu'il existait des obstacles de taille au déploiement au Karabakh d'une force de la CEI. Celle-ci devrait être épa-

lée par des observateurs internationaux et cette question sera abordée avec l'émissaire de l'ONU Cyrus Vance, attendu demain à Erevan après s'être rendu aujourd'hui à Bakou, a dit Raffi Hovannissian.

Sur le terrain, les forces arméniennes ont procédé ces dernières heures à des tirs d'artillerie meurtriers sur des localités azéries, selon le service de presse de la présidence azerbaïdjanaise cité par l'agence ITAR-TASS.

Plus de trente personnes auraient été tuées ou blessées hier à Fizouli, en Azerbaïdjan — entre le Haut-Karabakh et l'Iran —, selon la même source. Les villes d'Agdam et Barda (à l'est du Haut-Karabakh) ont également fait l'objet de tirs et des tracts ont été lancés incitant la population azérie à évacuer la zone, selon la même source.

Par ailleurs, dans la nuit de dimanche à hier, six personnes ont été tuées à Choucha, citée azérie au Haut-Karabakh, et huit autres à Agdam, tandis que 19 personnes ont été blessées au cours de bombardements de ces deux villes par les for-

ces arméniennes, selon les autorités locales citées par Interfax.

À Paris, Elena Bonner, veuve du physicien Andreï Sakharov, a accusé l'Occident de trahir les Arméniens du Haut-Karabakh, en soulignant que leur sort était un test pour l'avenir de l'ensemble des populations de l'ex-URSS.

Le sommet de Kiev se tiendra sur fond de tensions entre Russie et Ukraine au sujet du nucléaire. Moscou et le Kazakhstan ont accusé lundi l'Ukraine de violer les accords de la CEI, pour avoir suspendu le transfert à la Russie des armes nucléaires tactiques stationnées sur son territoire.

Un haut responsable du ministère russe de l'Énergie atomique a rappelé qu'un accord conclu en décembre par les 11 pays membres de la CEI prévoyait qu'aucun obstacle ne serait dressé à de tels transferts, organisés à des fins de désarmement.

Au Kazakhstan, le président Noursoultan Nazarbaïev a signé un décret mettant sur pied une Garde républicaine chargée de défendre la souveraineté du nouvel État.

## Nouveaux troubles en Bosnie

BELGRADE (Reuter) — De nouveaux troubles ont éclaté hier en Bosnie, alors que les premières équipes de la force de maintien de la paix de l'ONU se dirigeaient vers les points chauds de Croatie.

Des inconnus ont ouvert le feu lors de l'enterrement d'un jeune musulman tué au début du mois, à Bosanski Brod, en Bosnie-Herzégovine, juste à la frontière croate. La fusillade a fait des blessés, rapporte la police.

Pour la seconde journée consécutive, des Serbes hostiles à l'indépendance de la Bosnie souhaitée par les Croates et les musulmans ont érigé des barricades sur les routes et les voies de chemin de fer à Mostar. On n'a pas signalé de violence.

Ces nouveaux incidents jettent une ombre sur les discussions sur l'avenir de la Bosnie qui réunissent les trois communautés ethniques de la république, musulmans, Serbes et Croates dans la capitale Sarajevo.

# Le nombre d'obèses s'accroît au Canada

Manon Cornellier  
de la Presse canadienne

OTTAWA — Les hommes sont plus susceptibles de faire de l'embonpoint que les femmes. Malgré cela, un nombre important de femmes dont le poids est normal se trouvent trop grosses.

En général, même si les Canadiens fument moins, boivent moins et fôhl plus d'exercice, le nombre de personnes obèses s'est accru au Canada, révèle l'Enquête sociale générale de 1991 publiée hier par Statistique Canada.

En 1991, 3,7 millions de Canadiens, soit 23 % de la population, faisaient de l'embonpoint ou de l'obésité, com-

parativement à 17 % en 1985. Mais lorsqu'on distingue entre hommes et femmes, on constate un écart important, avec 28 % des hommes et 18 % des femmes qui ont un poids excessif.

Cependant, l'obsession de la minceur fait des ravages chez les femmes, en particulier chez les plus jeunes.

Statistique Canada a constaté que 15 % des femmes ont un poids insuffisant. Chez celles âgées de 20 à 24 ans, ce pourcentage grimpe à 25 %. Cette situation diminue en vieillissant, mais malgré cela, les femmes se trouvent souvent trop grosses.

« En 1991, pas moins de 36 % des femmes dont le poids était jugé normal croyaient faire de l'embonpoint,

comparativement à 12 % des hommes », indiquent les auteurs.

Fait étonnant, cette augmentation générale de l'embonpoint est associée à un accroissement du nombre de Canadiens jugés « très actifs sur le plan physique ». En 1991, 32 % de la population adulte entraient dans cette catégorie.

Cet engouement pour l'exercice décroît avec l'âge. Le taux est de 55 % chez les 15 à 24 ans, puis chute graduellement pour atteindre 12 % chez les Canadiens âgés de 65 ans et plus.

De plus, même si la proportion de femmes physiquement actives est inférieure à celle des hommes, leur nombre s'est accru depuis 1985.

Côté tabagisme, la proportion de

Canadiens qui fument régulièrement a chuté dramatiquement depuis 25 ans.

En 1991, environ 26 % de la population âgée de plus de 15 ans fumait tous les jours, soit 41 % de moins qu'en 1966. Mais le gros de cette baisse est attribuable à une dégringolade du tabagisme chez les hommes.

De 1966 à 1991, le pourcentage d'hommes consommant du tabac est passé de 54 à 26 %. Chez les femmes, la situation est restée presque stationnaire, le pourcentage de fumeuses passant de 28 à 26 %.

« Dans les cinq prochaines années, si les tendances actuelles se maintiennent, il est probable que l'usage du tabac sera plus répandu chez les femmes que chez les hommes », écrit l'organisme fédéral.

En effet, chez les jeunes de 15 à 19 ans, 20 % des femmes fument, comparativement à 12 % des hommes.

La consommation d'alcool a elle aussi connu un déclin. En 1991, 55 % des personnes âgées de plus de 15 ans disaient consommer de l'alcool au moins une fois par mois. En 1978, ce pourcentage était de 65 %. Les hommes ont tendance à boire davantage.

Tant pour les hommes que pour les femmes, le taux de consommation d'alcool atteint un sommet chez les 20 à 24 ans, pour ensuite diminuer avec l'âge. En 1991, 80 % des hommes de ce groupe d'âge buvaient régulièrement, comparativement à 58 % des femmes.

La consommation excessive d'alcool est par ailleurs assez faible, note Statistique Canada. Pour l'agence, une consommation excessive signifie 14 verres d'alcool ou plus par semaine; environ 10 % des adultes en 1990 consommeraient cette quantité.

Environ 15 % des buveurs masculins consommeraient de façon « excessive », comparativement à 4 % des femmes buvant régulièrement.

## EN BREF...

### 65 journalistes victimes de la liberté

L'AN DERNIER, dans 19 pays, au moins 65 journalistes ont été tués « dans l'exercice de leur métier ou pour leurs opinions ». Amnistie Internationale (section francophone) saisit l'occasion de sa cueillette annuelle de fonds pour se porter à la défense d'un métier « à haut risque » et de « l'essentiel et meurtrier combat pour la liberté d'informer ». En tête des pays où des journalistes furent tués se situe la Yougoslavie, en voie de démembrement (20 tués, quatre personnes portées disparues). Viennent ensuite la Colombie (9 tués), l'ancienne Union soviétique (8), le Pérou, l'Irak, les États-Unis, l'Inde, etc. Il n'y a pas que les actes d'agression contre les personnes qui préoccupent une organisation comme Amnistie Internationale. Au Zaïre, par exemple, trois journaux d'opposition ont été incendiés. Dans d'autres pays considérés comme des paradis touristiques, la presse est malmenée et l'on emprisonne des journalistes, comme aux Maldives, pour présumer « complicité dans une tentative de coup d'État ». « La liberté d'information, c'est capital », clame le slogan de la présente campagne centrée sur les violations des droits de la personne qui touchent journalistes et écrivains. AI publie le bulletin AGIR et loge au 6250 Boul. Monk, Montréal H4E 3H7 (tél: 514-766-9766).

### Manifestation contre la gâchette facile

LA LIGUE des Noirs du Québec appelle à manifester samedi prochain (21 mars, 14 h) devant la permanence de la Fraternité des policiers de la CUM rue Gilford, en face du métro Laurier. Le 21 mars est, par décision de l'ONU, Journée internationale contre toutes les discriminations. La Ligue des Noirs du Québec entend, par cette manifestation, protester contre la « manière irresponsable » qui caractérise certains policiers qui dégagent trop facilement. Elle s'étonne qu'à ce jour les réactions à de tels gestes dont les auteurs sont des policiers se bornent à une marche de la Fraternité des policiers qui, au lieu de condamner « ces actes odieux commis contre d'innocents citoyens » (allusion au cas récent où ce sont des amoureux qui furent la cible de projectiles) a choisi de défendre ses intérêts corporatifs. La Ligue suggère à la Fraternité des policiers d'assumer « une responsabilité sociale et morale ». Les policiers, rappelle le communiqué de la Ligue, doivent respecter « le droit à la vie, à la liberté et à la justice dont jouissent tous les citoyens ».

### Impasse à l'Université de Sherbrooke

SHERBROOKE (PC) — Au terme d'un marathon de négociation qui aura duré plus de 12 heures durant le week-end, le syndicat des professeurs et la direction de l'Université de Sherbrooke ont dû se rendre à l'évidence : une entente demeure pour l'instant impossible. Pour le syndicat des professeurs représentant 370 membres, cela signifie que la grève déclenchée mardi dernier se poursuit jusqu'à nouvel ordre. Au sortir des discussions, les principaux points en litige restaient toujours en chantier. Aucun progrès n'a donc été réalisé en ce qui concerne les salaires, la planification des postes, le régime de rentes anticipées, les modifications au statut ainsi que la composition du conseil consultatif. Aucune autre rencontre de négociation n'est prévue entre les deux parties.

# Les jeunes de plus en plus nombreux à utiliser les banques alimentaires

OTTAWA (PC) — Les jeunes représentent un pourcentage disproportionné des Canadiens qui font appel aux banques alimentaires pour les nécessiteux, indique une étude publiée hier par Statistique Canada.

Les enfants de moins de 18 ans comptaient en effet pour 40 % de la clientèle des banques alimentaires, en 1990, alors qu'ils ne représentaient que 25 % de la population totale du pays, selon l'Association canadienne des banques d'aliments.

« En 1990, un enfant sur neuf de moins de 18 ans a reçu une aide alimentaire d'urgence, en provenance d'une banque d'aliments et, cela, en moyenne 3,5 fois par année », affirme l'organisme.

Les chiffres étaient encore plus renversants lorsqu'on isole les enfants des Prairies et des Maritimes. En 1990, les enfants des Prairies représentaient 49 % des bénéficiaires alors que ce pourcentage était de 47 dans les provinces de l'Atlantique, comparativement à 42 % en Colombie-Britannique, 39 % en Ontario et 24 % au Québec.

On prévoyait d'autre part que deux millions de personnes, soit 7,5 % de la population, devaient recevoir de l'aide alimentaire en 1991, sou-

ligne également Statistique Canada. De ces nécessiteux, 700 000 environ étaient des enfants de moins de 18 ans.

En 1981, il n'existait qu'une seule banque alimentaire d'urgence, au Canada. En 1991, on en comptait pas moins de 292, révèle l'étude.

Cette aide alimentaire accordée était en grande partie des provisions beaucoup plus que des repas préparés. L'Association canadienne des banques alimentaires a révélé que 82 % des bénéficiaires ont reçu des provisions 1,6 fois par mois en moyenne. Le reste a été servi sous forme de repas et les bénéficiaires en touchaient en moyenne 18 fois par mois.

À mesure que la demande s'est accrue, les banques alimentaires ont été dans l'obligation d'appliquer des contrôles plus sévères.

En 1990, devant puiser dans des ressources limitées, presque 90 % des banques d'aliments ont révélé avoir fait un tri parmi leur clientèle et limité le nombre de fois qu'une famille pouvait recevoir de l'aide.

L'étude a aussi démontré que l'attitude des Canadiens, face à ces secours alimentaires d'urgence, avait considérablement évolué entre 1989

et 1990.

En 1989, 41 % des Canadiens estimaient que les gens ne mangeant pas à leur faim sont en grande partie responsables de leurs malheurs. Un an plus tard, seulement 28 % des répondants pensaient de même.

Les Canadiens estimaient également que la responsabilité de nourrir les Canadiens affamés devrait être du ressort du gouvernement.

En 1990, 24 % des Canadiens croyaient qu'il appartenait aux banques alimentaires de résoudre le problème de la faim au pays, contre 37 % en 1989.

Entre-temps, toujours en 1990, seulement 10 % des Canadiens estimaient que le gouvernement s'était attaqué au problème de façon adéquate.

**DONNEZ  
DÈS AUJOURD'HUI!**



**AUGMENTEZ VOS  
CHANCES DE LUTTER  
CONTRE L'ENNEMI  
NUMÉRO 1**

*Juste  
un petit  
coup  
d'*

440 boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1400  
Montréal (Québec) H2Z 1V7  
Tél.: (514) 871-1551 ou 1-800-361-7650 (Siège social)  
Télé.: (514) 871-1464

PROJET DE GESTION  
INTÉGRÉE DES DÉCHETS

**LA RÉGIE RÉPOND  
À VOS QUESTIONS**

**Vous croyez que l'incinération  
encourage le gaspillage de nos ressources?**

**Vous craignez que l'incinérateur engendre des  
émissions atmosphériques néfastes pour la santé?**

**Vous vous demandez pourquoi la Régie propose  
d'implanter les installations de traitement des  
déchets à Montréal-Est et le centre de  
transbordement à Saint-Laurent?**

**PARTICIPEZ  
AUX SOIRÉES D'INFORMATION**

L'étude d'impact étant terminée, la Régie organise une deuxième série de soirées d'information sur son projet de gestion intégrée des déchets. Ces soirées se tiendront dans l'est de Montréal et à Saint-Laurent où il est prévu d'implanter les équipements.

Les soirées auront lieu aux dates et lieux suivants à 19h00.

**Montréal-Est** 24 mars 1992 Centre récréatif Édouard-Rivest  
1111, rue Notre-Dame est

**Mercier-Est** 25 mars 1992 École Louise-Trichet 2800, rue Lapointe

**Anjou** 30 mars 1992 Hôtel de Ville 7701, Louis-H.-Lafontaine

**Pointe-aux-Trembles** 31 mars 1992 Centre communautaire  
de loisirs Roussin 12 125, rue Notre-Dame est

**Rivière-des-Prairies** 1<sup>er</sup> avril 1992 Centre communautaire  
Rivière-des-Prairies 9140, rue Perras

**Saint-Laurent** 2 avril 1992 Hôtel de Ville 777, boul. Laurentien

Les citoyens et citoyennes qui désirent poser des questions ou émettre un avis s'inscrivent sur place. Des documents d'information sont disponibles dans les hôtels de ville et bibliothèques des 27 villes de banlieue de l'île de Montréal.  
Téléphone: 287-8624



Régie intermunicipale de gestion  
des déchets sur l'île de Montréal

**ÉCOKILO**

Programme d'analyse de la consommation d'énergie des ménages

# Des kilowattheures à perdre?

**Remplissez votre questionnaire.\***

Vous avez reçu, ou vous recevrez bientôt d'Hydro-Québec le questionnaire du programme ÉCOKILO visant à évaluer votre consommation d'énergie. Faites l'exercice de le remplir, c'est tout simple. Vous pourrez enfin savoir comment perdre des kilowattheures et ainsi économiser, sans réduire votre confort.

Trois semaines après nous avoir retourné ce questionnaire, vous recevrez un rapport personnalisé brochant le tableau de votre « condition énergétique »

actuelle ainsi qu'une liste de recommandations pour vous aider à éviter le gaspillage. Enfin, nous vous enverrons gratuitement 3 accessoires économiseurs d'énergie qui vous aideront à mettre en pratique immédiatement certaines mesures d'efficacité énergétique. Si vous désirez plus de renseignements sur le programme ÉCOKILO, **composez le 333-KILO.**

Vous avez tout à gagner à perdre vos kilowattheures superflus.

\* Seuls les clients qui résident à la même adresse depuis au moins 12 mois sont admissibles à ce programme.

Calendrier de distribution selon les codes postaux de l'île de Montréal.



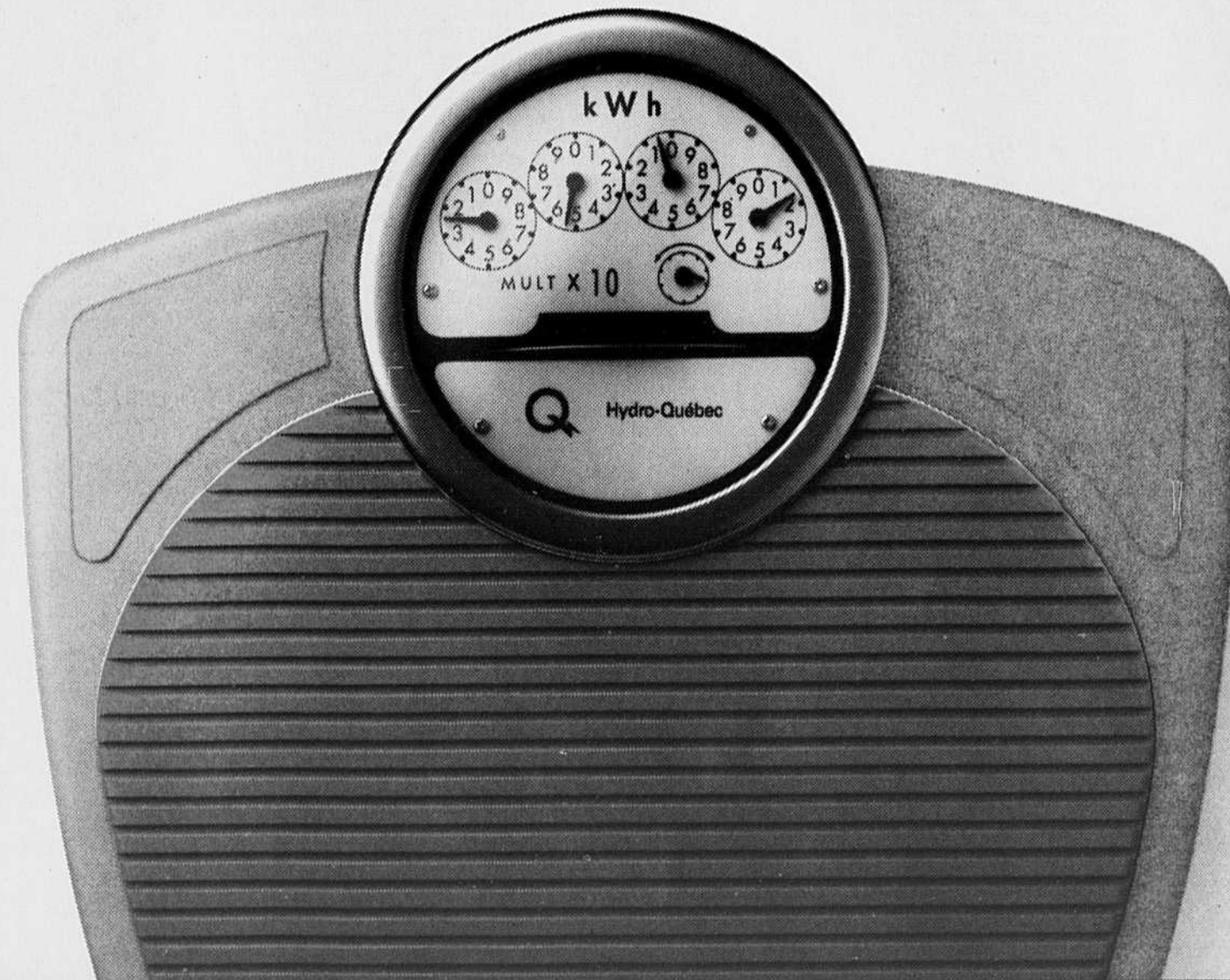
Février : H1A à H1C, H1G à H1L, H1Z, H2A à H2G, H2M à H2S, H2V, H3L à H3W, H4J, H4L, H4N

Mars : H1E, H1M à H1Y, H3X, H4A, H4B, H4K, H4M, H4P à H4Y, H8N à H8Z, H9A, H9B, H9P à H9X

Avril : H2H à H2L, H2T, H2W à H2Z, H3A à H3K, H3Y, H3Z, H4C à H4H, H9C à H9K

Distribution sur la rive sud de Montréal : avril à août 1992

Distribution à Laval et dans les Laurentides : août à décembre 1992



**ÉVITONS LE GASPILLAGE**



Hydro-Québec

## ÉDITORIAL

## Les poux du passé

LES SOUVERAINISTES de Bratislava sont-ils tous des émules de Mgr Tiso, le président de la Slovaquie « indépendante » suscitée et protégée par l'Allemagne nazie durant la Deuxième Guerre mondiale ? Les Croates de 1992 ont-ils moins le droit à l'indépendance, du fait des sanglants antécédents de leurs grands-oncles, il y a de cela un demi-siècle ? La Macédoine souveraine a-t-elle des visées expansionnistes vers la Grèce, comme les autorités d'Athènes le soupçonnent aujourd'hui, en citant sans rire... les expéditions d'Alexandre le Grand au III<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ ?

Du Burundi — avec les Hutus et les Tutsis dont le conflit séculaire rebondit périodiquement — jusqu'en Argentine avec ses histoires de nazis, sans oublier le Moyen-Orient et ses impasses coulées dans le béton de l'Histoire, le passé fait aujourd'hui une spectaculaire irruption dans les débats politiques du présent. Parfois il inspire la haine et la vengeance, mais parfois aussi un légitime désir de justice. Souvent il appelle à l'autocritique et à l'examen de conscience, mais quelquefois aussi confirmera le bon droit d'une cause.

Le passé est omniprésent. Il intrigue les chercheurs qui se demandent toujours si l'Histoire est « finie » (Francis Fukuyama) ou si elle est au contraire condamnée à se répéter. Consacrant une fois de plus la persistance de l'État-nation en cette fin de XX<sup>e</sup> siècle, l'Allemagne retrouve aujourd'hui son unité, sous le regard parfois inquiet de voisins qui se demandent si l'Europe de demain ne sera pas, une fois de plus, exposée à une hypothétique « dérive » pan-germanique.

La France — on l'a vu lors du bicentenaire de la Révolution — est bien connue pour ses débats furieux entre intellectuels, qui mènent, par Robespierre et Danton interposés, des batailles politiques ou idéologiques tout à fait contemporaines. En Pologne ces jours-ci, une controverse vient d'éclater sur la publication de *Mein Kampf*, dont la toute première édition fait à Varsovie un tabac en librairie. Dans les journaux polonais, les partisans de la libre circulation des idées — fussent-elles celles de l'un des plus grands criminels du XX<sup>e</sup> siècle — polémiqument contre ceux pour qui il y a des limites, qui réclament la saisie et l'interdiction de l'obscurité en question.

Adam Michnik, un grand intellectuel varsovien, juif de son état et héros de la dissidence de l'époque communiste, vient ainsi de préconiser (dans *Le Monde* daté du 17 mars, texte reproduit en page B-5) la libre circulation, en édition critique, des œuvres intégrales de Staline et de Hitler, parce que, dit-il, « nous devons savoir quelles idées et quels mots mènent à tuer des hommes ».

Ce courageux plaidoyer pour la liberté et la lucidité revient à dire qu'il faut regarder le passé en face, pour exorciser ses démons et prévenir la résurgence — même sous une forme modifiée — des idées haineuses et simplis-

tes qui ont ensanglanté le XX<sup>e</sup> siècle. Dans certaines parties de l'Europe d'aujourd'hui, et — il faut bien l'admettre — davantage à ses confins orientaux qu'occidentaux, un tel exorcisme, une telle vigilance de tous les instants, s'imposent à l'évidence.

Le grand défi des nouvelles nations libres qui émergent à l'est de l'Elbe, c'est celui du respect des droits individuels, des droits des minorités, de la vigilance contre l'ultranationalisme ethnique, contre le désir de reconquête territoriale. Ce défi suppose une exploration lucide du passé.

Mais c'est à la pièce que l'on doit surtout juger les cas qui se présentent aujourd'hui. Qui a raison au Nagorny-Karabakh ? Les russophones du Dniestr ont-ils raison de vouloir se séparer de

est en réalité extrêmement prudent voire timoré, et que c'est en fait un « souverainisme-associationnisme » flou, à la québécoise, qui a le plus de succès sur la scène politique. Il n'empêche : les soupçons historiques, même infondés, même injustes, ont la vie dure.

Cas plus compliqué : celui de la Croatie. Ici, le passé n'est pas, comme en Slovaquie, qu'une simple accointance plus ou moins volontaire avec la superpuissance nazie de 1940. Les exactions sanglantes des Oustachis pro-allemands contre les Serbes durant la Seconde Guerre mondiale sont un fait historique prouvé, et — il faut bien le dire — une tache dans l'histoire de ce peuple.

Les Croates ont-ils aujourd'hui réglé leur compte avec le passé ? Il est malheureusement possible que la sanglante vengeance des Serbes, à laquelle le monde horrifié et impuissant a assisté à partir de juillet 1991, ait en quelque sorte « purifié » cette tache, un martyr chassant l'autre...

C'est en effet dans la foulée de la guerre serbo-croate que le monde s'est finalement résigné à une reconnaissance de la république sécessionniste. Cela voudrait-il dire que le droit à l'autodétermination des Croates nécessitait ainsi le tribut du sang ? Personne ne l'avouera à Bruxelles, à Paris ou à Washington, mais c'est fort probable.

Bien sûr, cela est immoral et n'aurait jamais dû être ; une reconnaissance rapide aurait peut-être même pu prévenir le sanglant remake balkan de 1915. Mais c'était beaucoup trop demander aux diplomates occidentaux, paralysés par leurs intérêts nationaux, leur conservatisme naturel... et par certaines images toutes faites du passé. Du genre : Croatie indépendante = fascisme.

Certes, quand on entend des politiciens slovaques ou croates — il y en a quelques-uns — idéaliser ou nier leur passé, ou encore ériger des statues douteuses, on doit répliquer vigoureusement en exposant la vérité historique, même la plus embarrassante. Mais l'autre vice — la recherche systématique de poux, réels ou inventés, afin de discréditer telle ou telle cause — n'est pas moins dangereux.

Là-bas comme à l'échelle plus petite du Québec — Lionel Groulx n'était ni un Oustachi, ni même un Tiso allié politique d'Adolf Hitler —, le débat historique présente un double écueil : la déniation opportuniste au prix de la vérité (« Non, non, Groulx n'a jamais tenu un seul propos antisémite ; c'est le plus grand, ne touchez pas à cet icône national ! ») et le procès d'intention doublé d'une transposition du passé sur le présent (« Groulx était fascisant ; le nationalisme québécois est directement issu de Groulx ; donc le nationalisme québécois est très dangereux. CQFD »).

La réponse juste, bien sûr, est : « Oui, Groulx a tenu certains propos antisémites et cela doit être dit. Mais non, cela n'oblitére pas le droit du Québec à l'autodétermination en 1992. » À l'heure de Mordecai Richler et des nationalismes européens, on doit le dire et le répéter.

FRANÇOIS BROUSSEAU

## L'utilisation de l'Histoire dans les convulsions actuelles

l'ex-Moldavie ? Au-delà des principes généraux sur le droit à l'autodétermination et les libertés individuelles, l'histoire peut aider à comprendre, à défaut de trancher.

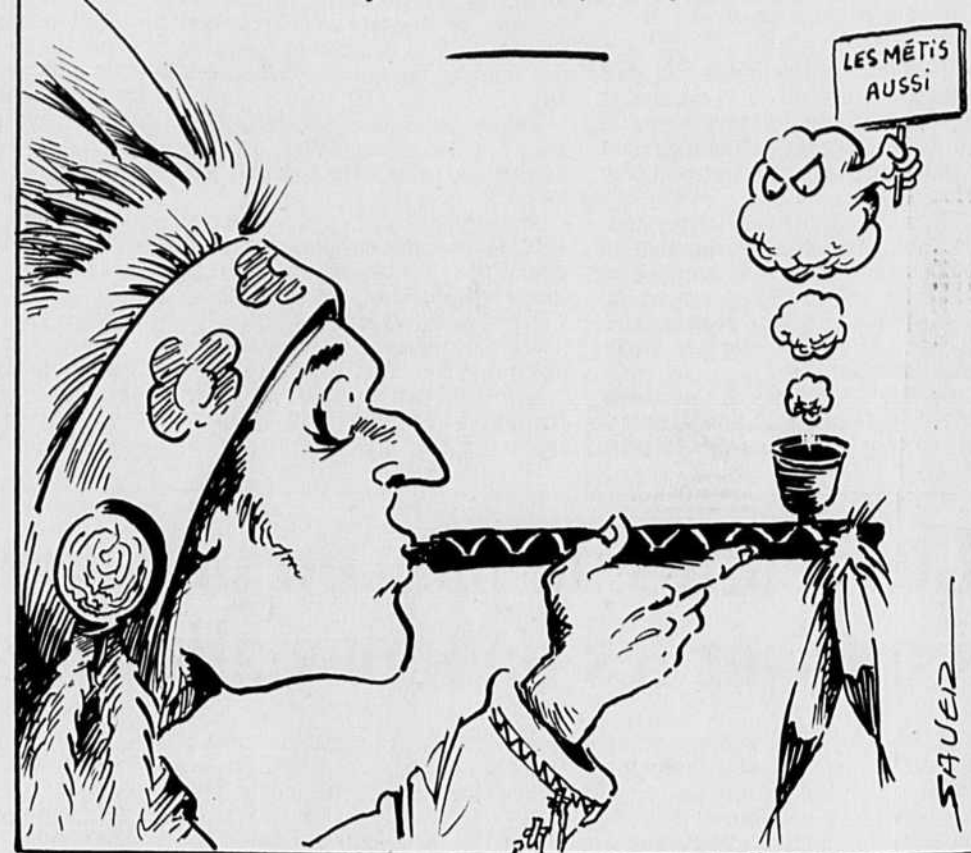
L'autre écueil est de se laisser entraîner dans les débats stériles sans fin. Comme les psychanalyses qui n'en finissent plus et perdent de leur effet passé un certain seuil, l'examen de l'histoire pour comprendre le présent a ses limites, et peut s'avérer contre-productif. Plus encore : un peu comme les chiffres incontrôlables sur les atrocités commises par l'un ou l'autre camp lors d'une guerre, le recours à l'histoire peut même devenir une arme redoutable de propagande et de confusion.

Concrètement, le droit à l'autodétermination des Slovaques est-il amoindri, du fait que leur république fut un protectorat allemand durant la Deuxième Guerre ?

À Bratislava, capitale de la Slovaquie aujourd'hui en proie à l'agitation autonomiste, voire indépendantiste, parlez aux membres des minorités locales. Ils vous diront, l'oeil soupçonneux et en citant 1940, que « les Slovaques, ces culterreux sans culture démocratique, ne méritent pas d'être laissés à eux-mêmes », que « le fédéralisme sous l'ombre des Tchèques est la meilleure façon de protéger les minorités, ainsi que les Slovaques contre leurs propres tendances ».

Pourtant, la paix sociale et — depuis deux ans et quatre mois — les droits individuels règnent à Bratislava tout autant qu'à Prague, et davantage sans doute que dans beaucoup de capitales de l'ex-empire soviétique. L'ultranationalisme « supposé » en Slovaquie est tellement menaçant que l'indépendantisme « dur » n'y fait que 30 % des intentions de vote, que le patriotisme local

## LES AUTOCHTONES DISTINCTS



Sylviane Tramier

## Le nouvel abcès de l'Europe

UNE FOIS de plus, l'Europe est confrontée à un conflit armé restreint qui risque de dégénérer. Gros de menaces pour la sécurité du continent, l'embrassement au Haut-Karabakh révèle avec acuité la faiblesse des instruments dont l'Europe dispose pour maintenir la paix chez elle.

Face au déchirement yougoslave, l'Europe n'a pu opposer que ses observateurs, et une mission de conciliation impuissante à empêcher les terribles combats et les destructions de Vukovar et d'Osijek. Et c'est finalement l'ONU qui est l'ultime recours, la seule structure qui puisse fournir une force d'interposition que l'on espère capable de tenir les belligérants à distance.

Au Caucase, le Haut-Karabakh est devenu le nouvel abcès de fixation des inquiétudes et des efforts diplomatiques en tout genre. Au cours des derniers jours, les initiatives se sont multipliées : l'Iran, la Turquie, la France et l'ONU ont tour à tour proposé leurs bons offices pour mettre fin aux combats qui opposent Arméniens et Azéris pour le contrôle du Haut-Karabakh.

Cette semaine deux émissaires se rendront au Haut-Karabakh. La visite au Haut-Karabakh de l'émissaire des Nations unies, M. Cyrus Vance, marquera le premier engagement de l'organisation internationale dans une des anciennes républiques de l'ancienne URSS. Mais il est vrai que depuis le 2 mars, l'Arménie et l'Azerbaïdjan sont deux États membres de l'ONU.

L'autre émissaire, envoyé par la France à la demande de la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe) est le secrétaire d'État français à l'action humanitaire, M. Bernard Kouchner, qui tentera d'ouvrir des couloirs humanitaires pour convoier de la nourriture et des médicaments de la zone en dispute. La France a également proposé de réunir une conférence internationale sur le Haut-Karabakh avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan et des représentants de la Russie.

LE HAUT-KARABAKH, enclave à majorité arménienne en Azerbaïdjan, est revendiqué par les deux États. Une guérilla s'y déroule depuis quatre ans qui a fait 1500 morts. Si l'escalade du conflit se poursuit et débouche sur une guerre entre les deux États, Arménie et Azerbaïdjan, toute la région pourrait être déstabilisée.

Et la région, c'est d'abord les deux voisins immédiats, l'Iran et la Turquie, les deux pays qui se disputent le rôle de puissance régionale, surtout depuis l'éclatement de l'Union soviétique et l'accession à la souveraineté des six républiques musulmanes du Caucase et d'Asie centrale (Azerbaïdjan, Kazakhstan, Turkménistan, Ouzbékistan, Kirghizistan et Tadjikistan).

L'Arménie, elle, est chrétienne. (Elle a même été le premier État chrétien, douze ans avant la conversion de l'empereur Constantin).

De là à imaginer qu'une guerre entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan tourne à la guerre de religion islamico-chrétienne, il n'y a qu'un pas. Que beaucoup n'hésitent pas à franchir, ne serait-ce que pour prévenir le pire.

UN DIALOGUE entre Arméniens et Azéris, amorcé à Téhéran sous l'égide de l'Iran, aurait permis, selon les autorités iraniennes, la conclusion d'un accord de paix. Les combats se sont quand même poursuivis, chaque partie accusant l'autre d'avoir rompu la trêve.

La CSCE, organisation issue des accords d'Helsinki, qui regroupe tous

les pays d'Europe, le Canada et les États-Unis, est logiquement la structure appropriée pour traiter les problèmes de sécurité en Europe. Le mécanisme de prévention des conflits dont s'est dotée la CSCE à sa création en 1989 n'a jamais eu à vrai dire le temps de se mettre en place. Les conflits (en Yougoslavie, et au Caucase) ont surgi alors que la CSCE en était encore à ses balbutiements. Cependant, la CSCE pourrait à tout le moins regrouper et structurer les différentes tentatives de médiation sur le Haut-Karabakh.



Lettre de Paris

La Turquie est forcément intéressée au premier chef par la crise du Caucase. Voisins, les Turcs et les Arméniens se sont déchirés durant la Première Guerre mondiale. Les Arméniens ont payé un lourd tribut : entre 300 000 et 1,5 million d'entre eux ont été déportés et tués. L'Arménie maintient des revendications territoriales contre la Turquie.

Dans le conflit actuel, l'opinion turque a pris fait et cause pour les Azéris, turcophones et musulmans. La Turquie cherche à agir avec prudence pour ne pas s'aliéner l'Europe. (La Turquie, membre de l'OTAN, a frappé encore à la porte de la Communauté européenne, mais voit ses chances d'y être admise s'amenuiser avec l'entrée en lice des candidatures plus facilement admissibles de l'Autriche, de la Suisse et de la Suède...) Mais elle estime aussi être en bonne position pour jouer un rôle stabilisateur dans le Caucase et sur les républiques musulmanes d'Asie centrale.

La Turquie affirme ne pas avoir de visées expansionnistes, mais un espace turcophone et allié à sa portée assoierait son influence. Puissance montante de la région, la Turquie fait état de son développement économique et industrielle, de ses institutions démocratiques et laïques pour se présenter comme la meilleure des garanties de stabilité de la région. Le vice-premier ministre turc, M. Erdal Inonu, ne disait pas autre chose lorsqu'il affirmait : « Nous sommes en mesure de renforcer les liens culturels dans la région, de promouvoir le développement économique et social et l'économie de marché, de raffermir la laïcité et surtout de soutenir la démocratisation. Mais pour atteindre ces objectifs, nous avons besoin de l'aide de la Communauté européenne. »

IL VA sans dire qu'aux yeux de l'Europe, un islam modéré, à la turque, vaut mille fois mieux que celui que l'Iran pourrait exporter au Caucase.

Tandis que la Turquie cherche à accroître son prestige politique et culturel dans la région, (on fait aussi remarquer à Ankara que l'Azerbaïdjan et l'Ouzbékistan ont opté en 1990 pour l'alphabet latin), elle tient à modérer les sentiments anti-arméniens de sa population et garder sur le plan de la diplomatie une position de médiateur.

Sachant que la tragédie vécue par le peuple arménien au début du siècle, et la diaspora arménienne en Europe de l'Ouest (surtout en France) font naturellement se porter sur l'Arménie la sympathie occidentale.

## LETTRES AU DEVOIR

## Réflexion sur le territoire

DE LA vallée de Oaxaca où je suis à réaliser une oeuvre importante pour le Musée d'art contemporain Rufino Tamayo, à Mexico — oeuvre portant sur la thématique de territoires et migrations — je ne peux m'éviter certaines réflexions, en tant qu'artiste en arts visuels, sur cet aspect qu'est le « territoire », sujet d'actualité ces derniers mois, au Québec. Les artistes en arts visuels, au Québec, se prononcent peu sur des questions de cet ordre. Ce qui ne veut pas dire que ce propos ne les concerne pas.

Beaucoup d'artistes, depuis de nombreuses années, parlent de territoires, de mémoire, de lieux. Cette réflexion, que je livre par le biais du journal LE DEVOIR, touche l'actualité du sujet devenu profondément odieux pour l'ensemble des Québécois. Un silence prolongé des artistes devient, à la longue, une démission face à l'atteinte faite à notre dignité.

Mon oeuvre, en arts visuels des 25 dernières années, nomme des lieux et des territoires : de Varenne au Lac des Sables ; du Parc La Vérendrye au Baskaton ; de la Taïga, de la suite nordique et du Nouveau-Québec, etc. L'ensemble de mon oeuvre signe des lieux de passage et d'appartenance, et les interiorise dans ma mémoire des territoires.

De la vallée de Oaxaca où je travaille et où je poursuis la mémorisation des lieux qui ont donné naissance à des oeuvres comme Coyoacan, je me pose la question sur les territoires que semble m'interdire un certain discours intégriste : guerre des clans qui veut m'enlever le droit de passage en certains lieux de cette Amérique que j'ai sillonnée du Nord au Sud.

Je cite une amie mexicaine, d'origine zapotèque, qui me rappelait que « les zapotèques, les mixtèques sont mélangés par des migrations venues du Nord, d'origine mongole ». Cette attitude face aux origines mélangées des cultures, crée un état d'hospitalité, un sentiment d'accueil et d'appartenance. Une telle ouverture permet une meilleure compréhension des effets obtenus par les grandes migrations des temps passés et par celles qui se préparent actuellement à l'échelle planétaire.

La ville de New York est à 25 % d'origine latino-américaine, ce qui est un bienfait pour la culture nord-américaine et aura pour conséquence de nous inciter à apprendre une deuxième langue, qui nous rendra culturellement et, peut-être même, distincts.

René Derouin  
Oaxaca, 16 février 1992

## Féminisme simpliste

GUYLAINE LANCTÔT, fondatrice de l'Association des femmes d'affaires du Québec, faisait récemment dans les pages du DEVOIR une profession de foi féministe du type qui me fait décrocher. Elle y dresse un portrait du principe féminin et de son « contraire », le patriarcat, où l'on croit reconnaître Dieu et Diable, les bons d'un côté, les mauvais de l'autre. Le féminisme, dit-elle, ce sont les valeurs immatérielles : l'âme, l'être, l'émotion, l'abstrait, la créativité, les arts. Aux hommes — aux méchants hommes — elle laisse le corps, l'avoïr, la raison, le concret, la productivité et la science. Le principe féminin, continue-t-elle, c'est aussi l'ensemble des valeurs spirituelles. Aux hommes, les valeurs matérielles, le pouvoir et l'argent...

Cette vision me semble simpliste. D'abord, une des forces de la féminité ne tient-elle pas dans la sensualité, c'est-à-dire le goût des matières, l'amour des parfums et des couleurs, le sens du plaisir et de la vie concrète ? De plus, qu'en est-il de toute la spiritualité développée dans l'Antiquité par les Égyptiens et les Grecs, ces hommes que seul l'appât du pouvoir aurait dû dominer ? Les sociétés fondées sur le principe masculin n'ont-elles vraiment proposé que profit et matérialisme ? Et bien que la femme ait pris une place significative dans notre seconde moitié de siècle en Occident, ne vit-on pas dans une société particulièrement pauvre sur le plan spirituel ?

## LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa  
le 10 janvier 1910

Directrice :  
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef  
et directeur de l'information  
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration  
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints  
Jean Francoeur,  
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information  
Pierre Cayouette, Roch Côté  
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

Mme Lanctôt évoque aussi une période historique où régnait l'harmonie : c'était avant le patriarcat, quand la femme permettait encore à l'humanité de vivre un ordre naturel, au service de la terre et de ses ressources. Quel tableau idyllique !

La vie n'est-elle pas multiple, contradictoire, tortueuse et violente ? La douleur n'est-elle pas intimement liée à la joie ? Le bonheur en boîte n'existe pas ; il est un des pires pièges offerts à la pensée. Je suis féministe, oui. Mais je crois que le féminisme apportera au monde son pouvoir régénérateur lorsqu'il reconnaîtra que le principe masculin contient, lui aussi, des valeurs morales. Et j'ai hâte que nous, les femmes, trouvions une contribution différente de celle qui consiste à croire que nous sommes des anges...

Monique Désy-Proulx  
Montréal, 8 mars 1992

## L'abandon des mal-logés

C'EST AVEC stupéfaction et colère que le Front d'action populaire en réaménagement urbain a pris connaissance du budget annoncé, le 25 février, par le ministre des Finances, Don Mazankowski.

Non seulement ce budget abolit-il complètement le programme fédéral de coopératives d'habitation, mais le gouvernement vient couper un autre 622 millions \$ dans les sommes consacrées à l'engagement de nouveaux logements sociaux. Depuis 1990, ce sont des coupures de 1236 millions \$ que vous avez opérées dans les budgets consacrés aux mal-logés-e du Canada. Trop, c'est trop.

Le résultat de ces coupures brutales, c'est qu'à peine plus de 1950 nouveaux logements sociaux pourront être engagés au Québec, cette année, ce nombre chutant à 1200 l'an prochain.

Le gouvernement vient carrément de laisser tomber les mal-logés-e, de les laisser à leur misère, de les abandonner aux « forces du marché », comme le veut son credo politique. Dommage que ces personnes et ces familles aient été trop pauvres pour avoir un REER bien garni, il leur aurait certainement montré plus d'intérêt.

Il ne nous reste qu'à espérer que les pressions populaires soient assez fortes pour vous obliger à revenir sur ces décisions. Le programme fédéral de coopératives d'habitation doit être rétabli, tout comme les budgets consacrés à l'engagement de nouveaux logements sociaux.

François Saillant  
Coordonnateur du Front d'action populaire  
en réaménagement urbain  
Montréal, 3 mars 1992